

# Parc départemental Henri Sellier

Plan de gestion paysager  
2015-2019

Synthèse



## [SOMMAIRE]

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET	6
DÉTAIL DES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN	7
LE DIAGNOSTIC	10
Bibliographie	10
Données historiques	11
Représentation du domaine d'après les cartes anciennes	14
Données géographiques	17
Données climatiques	20
Cadre réglementaire et paysager	20
Enquête auprès des usagers	25
DIAGNOSTIC PAYSAGER	29
Le relief	29
La forêt	29
Les terrasses	32
L'entrée du Cœur de ville	33
L'entrée du Théâtre de verdure	33
Le square et l'entrée Gueusquin	33
Les coteaux	34
La grande aire de jeux haute	35
Les lisières	35
La gestion différenciée et les codes d'entretien	36
DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	38
Les habitats naturels et la flore	38
La flore	40
La faune	41
Les espèces sensibles du parc Henri Sellier	46
Les services écosystémiques	47
LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	50
BILAN DE LA PÉRIODE DE GESTION 2009-2014	51
LA GESTION DU PARC POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES	55
CONCLUSION	65
TÉMOIGNAGES	66
ANNEXE 1 : Exemple de 3 fiches descriptives d'unités de gestion	67



## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion paysager 2015-2019 du Parc départemental Henri Sellier a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin du Département. Le plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site. Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux:

- une cartographie des zones et des 29 unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du parc selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du Parc a été réalisé entre avril et novembre 2014 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant entre 2015 et 2019 inclus.



# [INTRODUCTION]

## Le caractère du lieu

Le parc Henri Sellier est un parc ancien dont l'histoire reste intimement liée à celle de la ville du Plessis-Robinson. Situé sur la crête d'un coteau de la vallée de la Bièvre et à proximité de l'ancienne demeure seigneuriale, cet espace forestier constituait le parc du château, longtemps propriété de Monsieur Hachette. L'aménagement de la terrasse au début du 18<sup>e</sup> siècle démontre l'intérêt du lieu. D'ici, la vue large et lointaine offre un paysage remarquable, véritable livre ouvert sur l'histoire et l'aménagement de la vallée. À l'est, la vue porte sur le domaine de Sceaux: le château, ses broderies et ses boisements s'imposent. Plus à l'ouest, les immeubles du quartier de la Butte rouge de Châtenay-Malabry contrastent avec l'arrière plan verdoyant de la forêt de Verrières. Plus loin, se devinent les pistes de l'aéroport d'Orly, animées sans cesse par le ballet des avions de ligne. Si la terrasse est un lieu d'où l'on peut voir, c'est aussi un lieu qui est visible et reconnaissable dans le paysage. Depuis le château de Sceaux, la terrasse du parc Henri Sellier se distingue des boisements, des pavillons et des jardins environnants par son alignement de tilleuls taillés en rideau. Cette structure végétale linéaire et régulière souligne le grand mur de soutènement de la terrasse.

Historiquement, le parc entretient des liens forts avec son environnement, voire même une certaine perméabilité avec les quartiers circonvoisins. C'est notamment le cas avec les deux cités-jardins, haute et basse, liées par leur histoire et leur concept au parc Henri Sellier : l'Office des Habitations à Bon Marché, propriétaire du lieu en 1917, lance la construction des cités-jardins en préservant 27 ha de bois, consacrés à un espace vert public. Le parc est nommé alors « Parc Henri Sellier » en hommage à l'administrateur de l'OHBM, créateur des cités jardins autour de Paris et sénateur maire de Suresnes.

Dans ces deux quartiers, la forêt constitue une toile de fond ; inversement, dans le parc, à travers les frondaisons des lisières, le promeneur aperçoit les immeubles aux architectures cubiques, si caractéristiques des Cités-jardins robinsonnaises, inscrites à l'inventaire national des sites pittoresques. Ce dialogue de frontière entre bâti et forêt est remarquable au niveau du quartier Chalvidan, qui avance, telle une péninsule, au milieu de la chênaie.

Dans la même idée, le parc est évidemment lié à l'ancien château des seigneurs du Plessis (l'ancienne mairie) dont l'ensemble constituait le domaine seigneurial. Si les nouvelles résidences du cœur de ville et l'avenue du général De Gaulle peuvent apparaître comme une coupure importante avec le parc actuel, il faut toutefois conserver un lien, des vues et des ouvertures opportunes avec la ville. Ici, les entrées du parc doivent offrir une transition paysagère douce entre le milieu urbain et l'atmosphère champêtre, voire sauvage, du parc forestier. Elles doivent rappeler le passé prestigieux du parc en présentant un aspect plus soigné, plus jardiné que les boisements. Dans cette idée, certaines grandes allées droites traversant d'ouest en est la forêt, doivent aussi être conservées ; étant très certainement des vestiges de l'aménagement du domaine dès le 15<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la partie sud-est du parc résonne encore des fêtes mémorables des robinsonnades du siècle dernier. Les guinguettes de l'avenue Malabry étaient célèbres pour leurs énormes châtaigniers qui supportaient les cabanes. D'ailleurs, un très beau châtaignier de l'époque est encore visible à l'entrée Gueusquin. Cette essence noble est toujours présente sur le parc, notamment sur la face orientale : comme le chêne, le châtaignier est emblématique du parc. La fête des guinguettes organisée chaque année par la Ville appartient bien aux

traditions du lieu.

Les quelques cèdres, séquoias, pins noirs et autres conifères de belles dimensions plantés dans le parc, rappellent l'ancienne propriété de maître qu'il était au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle (ancien parc Hachette). Aussi, ces essences sont caractéristiques du lieu et de son histoire, et lui confèrent par endroit une atmosphère de parc paysager à l'anglaise.

Aujourd'hui, pour les habitants du Plessis-Robinson, le parc Henri Sellier est un véritable espace de nature en ville. En dehors de l'agitation urbaine, les citadins se plongent rapidement dans une ambiance forestière ou profitent des pelouses de l'entrée du cœur de ville, du théâtre de verdure et de la terrasse. D'ailleurs, si le couvert forestier domine et caractérise le lieu, les milieux ouverts (terrasses, pelouses, aires de jeux, futaies jardinées et clairières...) offrent des espaces de repos et de jeux essentiels pour les usagers. Le parc est aussi un itinéraire privilégié pour les riverains, promeneurs et randonneurs souhaitant se rendre dans un autre quartier du Plessis ou sur les communes voisines de Châtenay-Malabry et de Sceaux.

Au sein du parc, les allées droites et courbes s'entrecroisent et offrent de multiples promenades. L'allée droite traversant le plateau boisé d'est en ouest, très fréquentée, permet de joindre facilement le cœur de ville du Plessis-Robinson à la Vallée-aux-Loups. C'est d'ailleurs l'itinéraire choisi par la Promenade des quatre forêts, reliant Verrières à Rueil-Malmaison. Cette allée principale, comme beaucoup d'autres dans le parc, est régulièrement bornée par des chênes aux fûts droits et larges, ambassadeurs remarquables de la chênaie couvrant le lieu depuis des siècles.

Au-delà des grandes circulations, le charme du lieu se dévoile aussi en parcourant les nombreuses sentes du coteau nord-est. Trois petits vallons le sillonnent : un au nord s'ouvrant sur le théâtre de verdure et deux à l'est, orientés respectivement vers la rue des Sapins et la rue Jean Jaurès. Pour ces derniers, les talwegs (fond de vallon), entretenus en clairières, offrent des vues uniques sur ce micro relief pittoresque, qui marque fortement le lieu. Ici, les sentes forestières dévoilent le vallonnement du coteau, traversées de surcroît par des biefs collecteurs d'eau pluviale. Ces petits fossés tissent une trame perpendiculaire à la pente et croisent en de multiples endroits les chemins ; l'occasion pour le promeneur d'emprunter des passerelles en bois et de découvrir les sables de Fontainebleau, très fins et très clairs, dans lesquels sont creusés les fossés. Achevant en points bas ce dispositif, deux petits bassins d'orages enrichissent le lieu et offrent une opportunité de conserver quelques milieux humides sur le site. Si le réseau a été construit pour collecter les eaux pluviales en cas d'orages, retarder leur ruissèlement et faciliter leur infiltration, son intégration paysagère et la « patine du temps » en font aujourd'hui un élément indéniable de l'identité du site.

Pour finir, au-delà des qualités intrinsèques du parc en tant qu'espace de nature, le site représente un belvédère exceptionnel sur les alentours ; au sud, sur la vallée de la Bièvre et sur le val d'Aulnay ; au nord-est, sur le vallon des Blagis. Le respect du caractère du lieu impose de conserver, voire développer ces nombreuses vues sur le paysage environnant, qui, sans intervention régulière et délibérée, se refermeraient rapidement dans l'étreinte boisée du parc.



En conséquence, de grands principes de gestion, régissant l'entretien, les pratiques et l'évolution du parc s'imposent :

- conserver le caractère forestier du plateau, notamment la chênaie et ses chênes rouvres séculaires constituant une futaie remarquable ;
- entretenir et développer la diversité paysagère des coteaux nord, est et sud ; en particulier les milieux ouverts des fonds de vallons ;
- valoriser le parc en tant que belvédère exceptionnel sur son environnement, en particulier sur la vallée de la Bièvre et le vallon des Blagis ; identifier et préserver les vues en luttant contre l'avancée permanente des boisements ayant tendance à les occulter ;
- conserver un lien étroit avec les Cités-jardins haute et basse ; conserver les entrées depuis ces quartiers et les transparences des lisières boisées ;
- soigner les jardins des terrasses haute et basse et mettre en valeur le bâti en meulière du mur de soutènement et des escaliers ;
- entretenir l'identité seigneuriale du domaine forestier en valorisant les grandes allées droites, les carrefours et pattes d'oies ; maintenir la présence des arbres aux essences exotiques (cèdres, séquoias, pins noirs) typiques des grandes propriétés du 19<sup>e</sup> siècle ;
- apporter un soin particulier au traitement horticole des entrées du parc, qui doivent offrir une transition douce entre la ville et ses espaces jardinés, et l'ambiance plus rustique du parc boisé ;
- privilégier les espaces ouverts - pelouses des terrasses, clairières et futaies jardinées du plateau - comme des espaces de détente, de repos et de jeux pour les usagers du parc;
- développer un événementiel respectant le caractère et l'histoire du lieu : visites-conférences pluri-thématiques (histoire, paysage, écologie), animations du théâtre de verdure, fête des guinguettes...

## [CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET]

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,

Véronique VERRECKT, adjointe au chef de service,

Sophie JOURDAN, chef de l'unité responsable des parcs du Plessis-Robinson,

Hervé PYTLAK, adjoint au chef d'unité,

Didier ROSSEMAN, responsable technique des parcs départementaux du Plessis-Robinson

Benoît RAMOTHE, adjoint au responsable technique,

Jean-François BEYO, chef de l'unité accueil et surveillance des parcs du sud du département,

Joël LOUISON, adjoint au chef d'unité accueil et surveillance,

Denis SAILLANT, agent d'accueil et de surveillance, chef de groupe,

Marina GUYARD, agent d'accueil et de surveillance, chef de groupe,

Frédéric HOGUET, chargé des travaux arboricoles et études phytosanitaires,

Désiré IMBLOT, chargé de la taille en rideaux et régénérations des boisements et alignements, adjoint au chef d'unité sud arboricole,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du département,

Grégoire SIMONIN, adjoint au responsable du patrimoine naturel.

En dehors de la collecte ou de la production de données effectuées dans le cadre du diagnostic, six revues de projet ont été conduites entre le lancement du processus le 20 août 2014 et le comité de pilotage final, le 16 décembre. Parmi ces réunions, trois ont eu lieu directement sur le terrain. Toutes les unités de gestion du site ont été vues et ont fait l'objet de discussion quant à leur état et leur évolution.

Le comité de pilotage (validation technique du plan de gestion) a réuni l'ensemble des membres de l'équipe projet et les responsables hiérarchiques concernés : les chefs de services et la Direction, à savoir

Elisabeth DUJARDIN, Directrice et son adjoint, Jean SCHNEBELEN.



*Visite de terrain réunissant les membres de l'équipe projet, représentant les trois services (gestion horticole et technique, accueil et surveillance et gestion du patrimoine arboré) - septembre 2014. Photo de Grégoire Simonin.*

# [DÉTAIL DES ÉTAPES CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN, ORDONNÉES PAR LA PROCÉDURE DPJP-PRO13-M3.]

## 1- Réunion de lancement

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

1.1- Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en oeuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

1.2- Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.

1.3- Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.

1.4- Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,

1.5- Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête auprès du public...)

## 2- Réalisation du diagnostic

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

2.1- Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).

2.2- Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).

2.3- Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.

2.4- Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site. (facultatif)

2.5- Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.

2.6- Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/ flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).

2.7- Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

### **3- Définir le caractère unique du lieu**

Responsable : équipe projet (validation Comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ces éléments serviront d'introduction au plan de gestion et guideront les gestionnaires dans leurs décisions. Ils permettront de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

### **4- Construction du plan de travail**

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1- Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2- Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

### **5- Réunion du comité de pilotage**

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail. L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée :

Valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

### **6- Construction du tableau de bord**

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ;leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi. Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

### **7- Rédaction de la synthèse du plan de gestion**

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion. Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de

travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

## **8- Validation du plan de gestion**

Validation technique par la DPJP. Validation politique par le Président du Conseil général.

## **9. Communication du plan de gestion**

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

## **10. Mise en oeuvre du plan de gestion**

Responsable : Chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1- Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2- Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3- La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

## **11- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)**

Responsable : Chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

11.1- Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

11.2- Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).

## [LE DIAGNOSTIC]

Le diagnostic est très certainement l'étape la plus importante dans l'élaboration du plan de gestion paysager. Il constitue en effet un état initial et complet du Domaine afin d'identifier et d'anticiper les besoins et les problématiques de gestion. La qualité du plan de travail sur les cinq prochaines années est donc conditionnée par la complétude de ce diagnostic.

## BIBLIOGRAPHIE

Listes des études et recueils. Par ordre chronologique :

- Directives de gestion des boisements du parc Henri Sellier. Sylvétude (ONF), 1991, 27 p.
- Avant-projet de réaménagement après la tempête du 26 décembre 1999, parc Henri Sellier. Végétude, 2001. 14p.
- Schéma des ENS 92, CG92, décembre 2001, avril 2001, 182 p. ;
- Etude écologique de 5 sites des Hauts-de-Seine. Parc Henri Sellier. Biotope, 2001, 46 p.
- Inventaire et études entomologique et chiroptères au parc Henri Sellier. Atelier Cepage, 2005. 21 p.
- Plan de gestion et de régénération forestière du parc Henri Sellier 2009-2018. Arpentère, MTD, OGE, 209p. 33 fiches de parcelles.
- Espèces de plantes à semer en priorité dans les prairies. Parc Henri Sellier. Bouviala, 2010. Source plan de gestion 2009-2018. 12p.
- Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine, BIOTOPE, 2010, 143 p.
- Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), CG92, 2011, 223p.
- Recueil des fiches de l'inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée) et classement du site (base CARMEN). Bouviala, 2011. 26 p.
- TopoGuides, Rando citadines des Hauts-de-Seine. FFR, 2011. 144 p.
- Diagnostic du sol du parc Henri Sellier, des Bois de la Garenne et de la Solitude. Espacétude, 2011.
- Inventaire arboricole pied à pied du parc Henri Sellier. Forestière Chasseval La Bussière, 2012.
- Synthèse ornithologique du parc Henri Sellier et de l'étang Colbert, Bruno Lebrun, CG92, 2012, 6p. ;
- Inventaire faune / Flore du parc Henri Sellier et du centre aéré. BIOTOPE, 2012-2014. 31 p.
- Mémoguide des parcs du Plessis-Robinson. DPJP, 2014. 67 p.
- Recueil de cartes historiques. Sources Archives municipales du Plessis Robinson. Bouviala, 2014. 12 cartes.

## DONNÉES HISTORIQUES

Le couvert forestier est très certainement la végétation la plus représentative du lieu et de son passé. La forêt de Meudon, les forêts de la Garenne, de la Solitude, d'Henri Sellier et la forêt de Verrières constituaient un même massif dominant la vallée de la Bièvre. Il est probable qu'il y ait eu des défrichements à certaines époques du Néolithique, de l'Antiquité et du Moyen-âge, mais la forêt a toujours finie par s'imposer. Les premières cartographies et plans du domaine montrent toujours la dominance du couvert arboré. Aujourd'hui la circonférence de certains chênes et châtaigniers du parc témoigne de son ancienneté ; certains sujets dépassent les deux siècles d'existence.



Le Maréchal Pierre de Montesquiou, Comte d'Artagnan (1640-1725).  
Source : Wikipédia- voltaire-intégral.com

Au 15<sup>e</sup> le site appartient au domaine seigneurial du Plessis Piquet, où il occupe une position avantageuse: proche du château nouvellement construit (en 1412) et en crête du plateau dominant la vallée de la Bièvre. Cette situation géographique et la proximité avec la capitale séduisent notamment le Maréchal Pierre de Montesquiou, Comte d'Artagnan. Celui-ci achète la Seigneurie en 1689, agrandit le château (ancienne mairie aujourd'hui) et fait construire la terrasse en 1703, créant ainsi un belvédère exceptionnel sur la vallée de la Bièvre et au loin, la vallée de la Seine. Il fait également creuser un étang au sud-ouest de l'actuel parc, surnommé l'étang de l'écoute s'il pleut. Mal alimenté et mal imperméabilisé, il a finalement été un piètre réservoir d'eau pour les villageois. Aussi l'étang n'a pas été conservé (emplacement actuel du groupe scolaire Henri Wallon).

A la révolution, le domaine est confisqué et vendu comme bien national. Différents propriétaires se succèdent enrichissant le château et le parc. Le domaine plait alors à l'éditeur Louis Hachette qui en devient propriétaire en 1854. Il sera même le maire de la ville en 1856 et 1857. Suite à la guerre de 1870 et à la commune de 1871, le village du Plessis Piquet est dévasté et le château en ruine. Ce dernier sera restauré plus tard par Georges Hachette, le fils de l'éditeur.

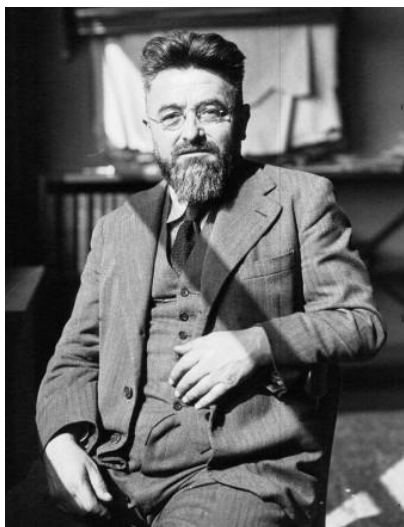
Louis Hachette, 1854.  
Source : Wikipédia - Université de Cergy



Ci-contre :Terrasse haute du parc Henri Sellier en 1885 (extrémité sud-est). (Source : Fonds Hachette- Archives municipales du Plessis-Robinson).

Après la première guerre mondiale, le site connaît un changement historique. L'Office des Habitations à Bon Marché (OHBM) acquiert la propriété Hachette en 1917 et lance la construction des cités-jardins en préservant 27 ha de bois, consacrés à un espace vert public. Celui-ci sera nommé « Parc Henri Sellier » en hommage à l'administrateur de l'OHBM, créateur des cités jardins autour de Paris et sénateur maire de Suresnes (Henri Sellier 1883-1943). Sous la direction de l'architecte Maurice Payret-Dortail, une cité-jardin de 217 logements voit le jour au nord-est du parc Henri Sellier entre 1924 et 1926. Située au bas des coteaux boisés du parc, elle sera nommée la cité-jardin basse. L'architecture

se veut moderne, d'inspiration cubique et art déco, mêlant des pavillons individuels avec de petits immeubles collectifs ; l'ensemble aux formes cubiques et aux toits-terrasses. Les habitations sont alors à la pointe du confort domestique des années 20.



À gauche :  
Henri Sellier, 1936.  
Source : Wikipédia-  
Bibliothèque nationale  
de France

À droite :  
Cité jardin basse - rue  
des hêtres ; à gauche  
le parc Henri Sellier.

La cité haute située sur le plateau, borde le nord ouest du parc. Beaucoup plus vaste, elle est construite entre 1931 et 1939. L'architecture est plus dense et plus fonctionnelle. Le programme des 5000 logements n'aboutit pas ; seuls 1967 logements sont construits avant le début de la seconde guerre mondiale. Ils hébergent un temps des escadrons de gendarmes mobiles et leurs familles. Mal entretenue, la cité jardin est détruite à la fin des années 80 et remplacée par une nouvelle. La reconstruction a fait l'objet d'un concours international d'architecture en 1990, avec l'idée d'avoir une cohérence entre les deux cités jardins, haute et basse. Les travaux débutent en 1991.



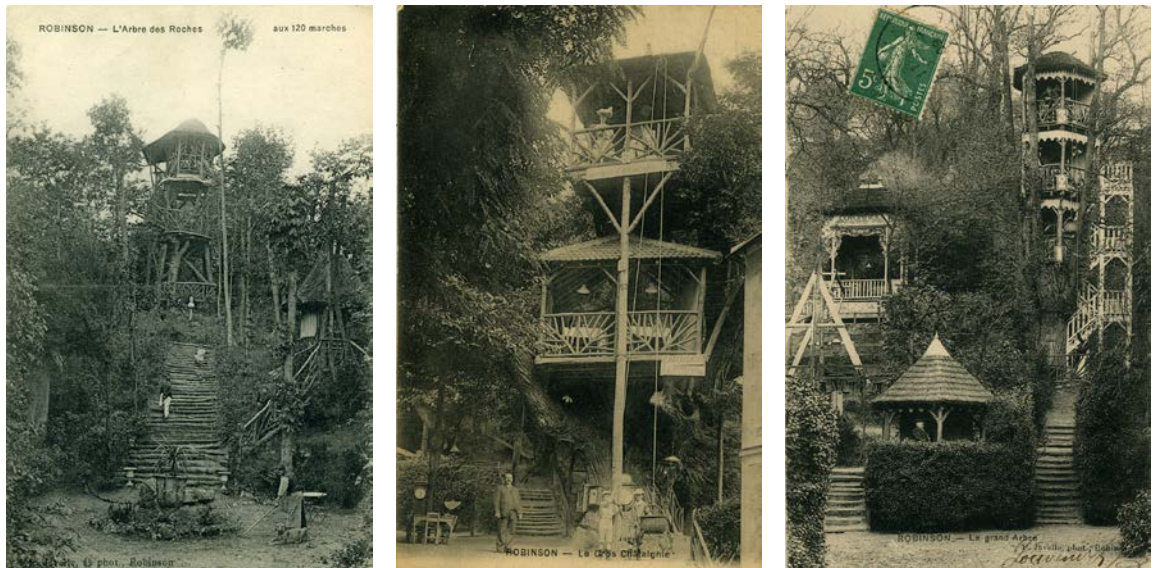
Cité jardin haute - rue  
du capitaine Chalvi-  
dan ; au fond, les fron-  
daisons du parc Henri  
Sellier.

Au-delà de l'histoire de l'ancien domaine seigneurial, du château et de son parc, la rue de Malabry qui longe la terrasse basse du parc, a connu aussi ses heures de gloire, au temps des célèbres guinguettes de Robinson.

En 1846, l'arrivée du chemin de fer à Sceaux profite également au Plessis-Piquet. Le cabaretier Guesquin profite alors d'un cadre forestier exceptionnel, aux châtaigniers de grande envergure, pour installer une première cabane dans les arbres, inspirée des aventures de Robinson. C'est donc en 1848 qu'est créée la première guinguette « Au vrai Arbre de Robinson », rue de Malabry. Le concept alliant exotisme et festivité remporte un fort succès. Très vite, le quartier se développe : restaurants, bars, dancings, jeux s'installent tout le long de la rue de Malabry. Le succès est tel, que la ville du Plessis-Piquet change de nom en 1909 pour le Plessis-Robinson.



Les guinguettes fermeront dans les années 60, après avoir connu une brève relance avec le « ranch de Johnny Halliday », le Robinson Village, sur le thème du Far West. « Le Grand Arbre » la dernière véritable guinguette ferme en 1976.



*Les guinguettes de Robinson, cartes postales. (Archives municipales du Plessis Robinson)*

De façon plus anecdotique, le parc Henri Sellier hébergea également pendant quelques années un camping. Situé en partie basse du parc, au niveau de l'actuel théâtre de verdure, le camping s'étendait sur 2 hectares et comportait un chalet d'accueil et un groupe sanitaire. Le contrat de concession (consentie pour 18 ans à l'origine) et daté du 1er juillet 1954, est passé entre la Préfecture du département de la Seine et la Fédération française de camping et caravaning. Le contrat stipulait que les usagers seront des campeurs provinciaux et étrangers, et notamment, qu'un inventaire pied à pied des arbres sera effectué afin de conserver et de gérer convenablement ce couvert forestier.

Par arrêté ministériel du 1er juin 1960, le parc Henri Sellier (26 ha) est désigné « site classé » selon la loi de 1930, pour son caractère pittoresque.

L'ensemble formé par les deux cités-jardins, haute et basse et l'étang Colbert est désigné comme « site inscrit » selon la même loi de 1930 pour leur caractère pittoresque, par arrêté du 22 janvier 1986 (40 ha).

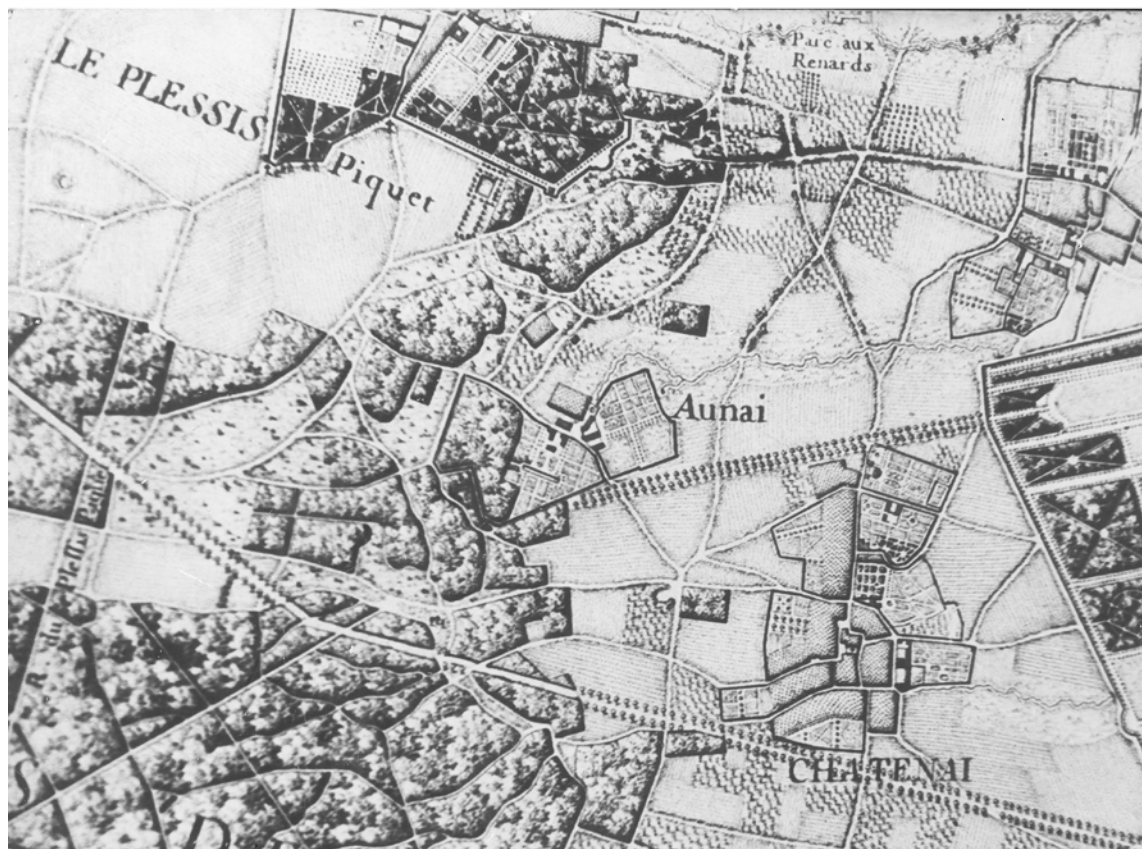
Les motifs suivants sont donnés dans ce arrêté :

“L'idée des cités-jardins, qui remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est apparue en Angleterre, pour soustraire les ouvriers à la proximité de la ville, à la fois sur le plan social et de l'hygiène. Les cités-jardins offrent un exemple de l'organisation de l'espace des banlieues jusqu'alors laissée à l'urbanisation privée. Bien que les immeubles aient été construits de manière économique, leur implantation et leur conception architecturale sont originales et malgré les transformations ou modifications subies au cours du temps, ils constituent toujours des ensembles urbains intéressants. Alors que les programmes de réhabilitation se généralisent en banalisant leur “essence”, une démarche de protection serait souhaitable pour que tous, nous prenions conscience de leur valeur.”

En 1949, le Département de la Seine reprend la gestion du parc Henri Sellier par un bail emphytéotique de 99 ans contracté avec l'office HLM de l'époque, qui en reste propriétaire. En 2006, le Département des Hauts-de-Seine devient pleinement propriétaire du parc pour 1 euro symbolique.

Suite à la tempête du 26 décembre 1999, le parc montre des versants dévastés aux arbres arrachés. La disparition des arbres accentue, le ruissellement des eaux de pluies qui dégrade encore plus les talus et crée des coulées de boue dans la Cité-jardin basse, rue Jean Jaurès. En 2001, le Département réaménage le site en créant notamment un réseau de biefs (petits fossés parallèles aux courbes de niveau) pour gérer les eaux d'orages. Le réaménagement comprend également un programme de replantation avec des essences forestières, de création de zones naturelles protégées, de création de nouvelles sentes et la requalification de certaines entrées (rue Jean Jaurès, rue des Sapins et rue Joseph Bertrand).

## REPRÉSENTATION DU DOMAINE D'APRÈS LES CARTES ANCIENNES



*Carte des environs de Paris ; par l'Abbé de la Grive, 1740. (extrait). Archives départementales CG92*

Le domaine est marqué par un couvert forestier parcouru par des allées droites et courbes sans organisation géométrique particulière. La terrasse se devine en suivant le trait épais représentant probablement le mur d'enceinte du domaine, qui inclut des bâtiments (château) et des espaces plus ouverts au nord-ouest. Un alignement d'arbres suit le trait de clôture au niveau de la terrasse et au sud-ouest. L'étang de l'écoute s'il pleut apparaît sous un tracé rectangulaire ; il est intégré à un espace plus vaste délimité par des alignements d'arbres.

Extrait du cadastre napoléonien de 1808. Archives municipales de la ville du Plessis Robinson.



Le domaine est coloré en vert foncé illustrant certainement un couvert forestier dominant. Au nord-est, apparaît une parcelle ouverte ovoïde comportant une pièce d'eau de forme carrée plus au nord. Un petit bâtiment est représenté en limite est. Le domaine est défini par une grande parcelle (99) et par 4 autres parcelles forestières à l'ouest, du côté du lieu-dit « Les Lunettes ». Au sud, en limite de terrasse, le lieu-dit « La Sablière » est constituée de multiples petites parcelles. Le chemin qui borde l'étang est officiellement nommé « chemin de l'écoute s'il pleut ».

Extrait de la carte 1854-1870. Archives municipales de la ville du Plessis Robinson

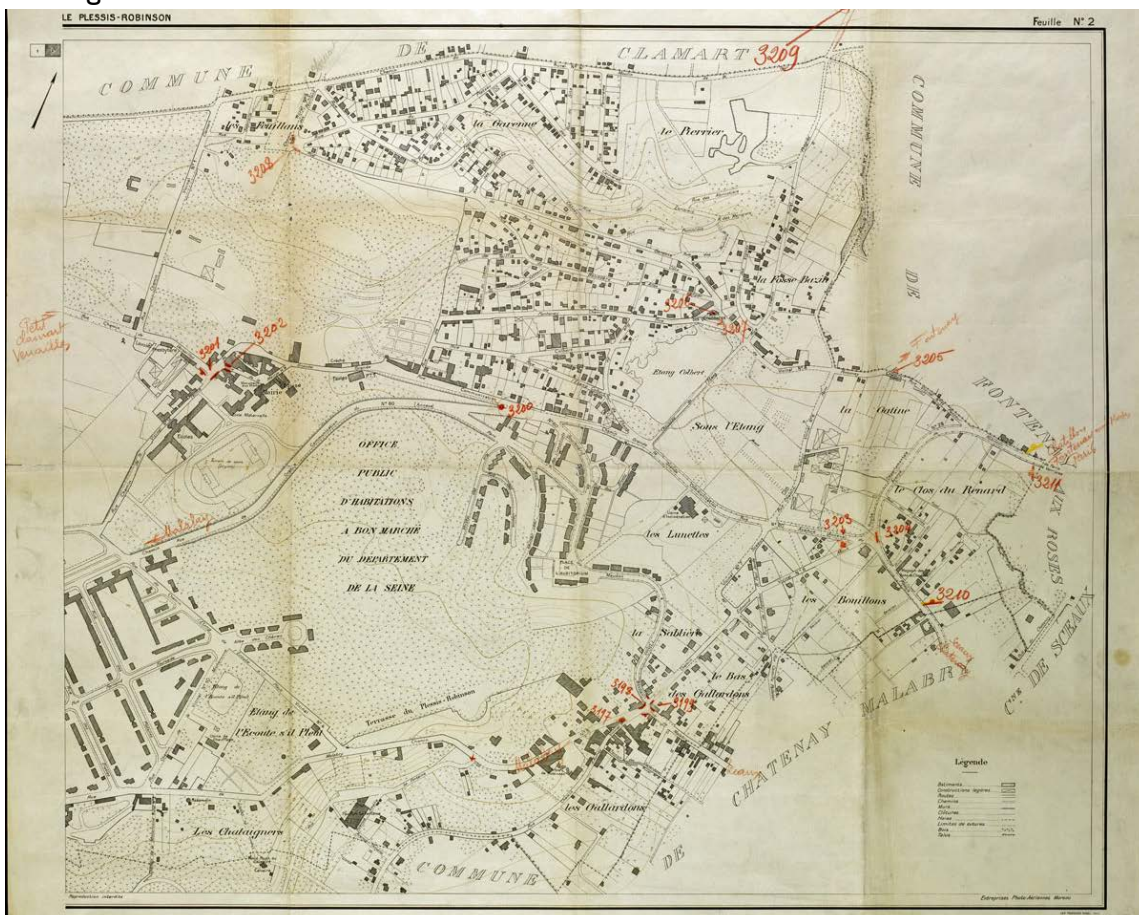


La carte est moins détaillée sur la nature du sol ; cependant figurent toujours la petite pièce d'eau au nord-est du domaine et le petit bâtiment plus à l'ouest.



Extrait de la carte de 1900. Archives municipales de la ville du Plessis Robinson.

Sur la carte de 1900, le domaine est toujours caractérisé par son couvert forestier. De multiples allées courbes s'entrecroisent. Deux grandes allées rectilignes s'imposent cependant : celle traversant le parc d'ouest en est, du carrefour de la voie du Loup pendu et du chemin de l'Écoute s'il pleut, jusqu'à l'extrémité orientale de la terrasse ; et celle rejoignant l'hémicycle de la terrasse à une placette en limite de boisement, face au château. Au nord-ouest le couvert forestier est éclairci : un couloir correspondant aujourd'hui à l'avenue Charles de Gaulle est bien dégagé. Au nord-est, la parcelle ouverte est toujours présente mais de forme plus rectiligne : un grand bassin rectangulaire forme la tête septentrionale d'un grand espace rectangulaire ouvert.



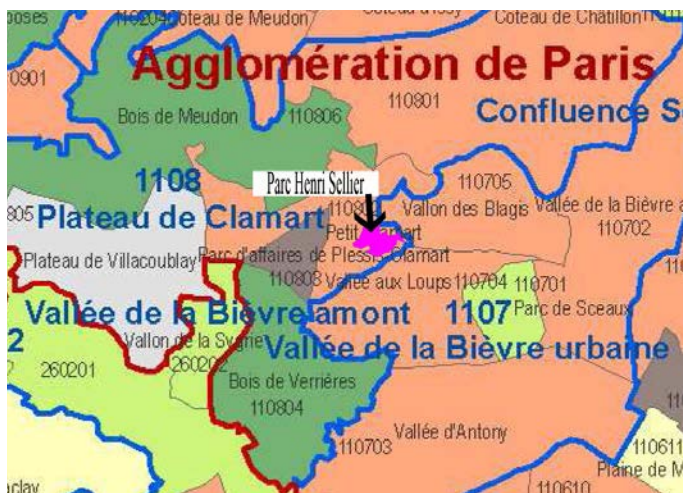
Carte de 1932. Archives municipales de la ville du Plessis Robinson.

Sur la carte de 1932, le domaine est présenté sous le nom de l'office public d'habitations à bon marché du département de la Seine. Le parc forestier est conservé et désormais bordé par les cités-jardins haute et basse. Enfin en 1963, le parc est officiellement nommé « parc Henri Sellier ». L'étang de l'écoute s'il pleut a disparu au profit du groupe scolaire Henri Wallon.

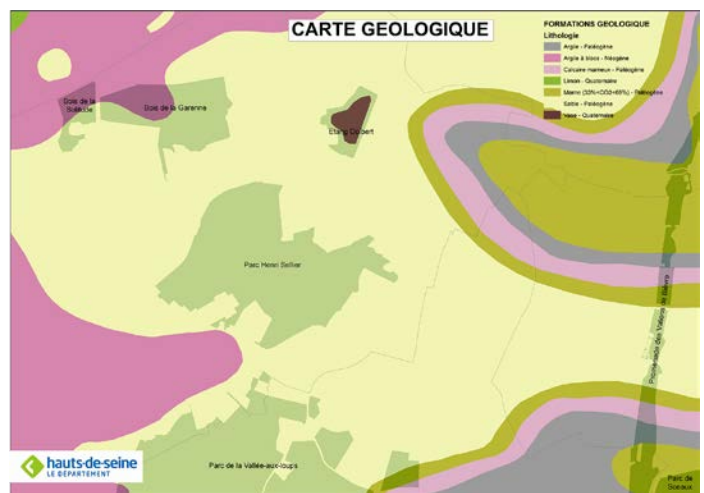


Carte de 1963. Archives municipales de la ville du Plessis Robinson.

## DONNÉES GÉOGRAPHIQUES



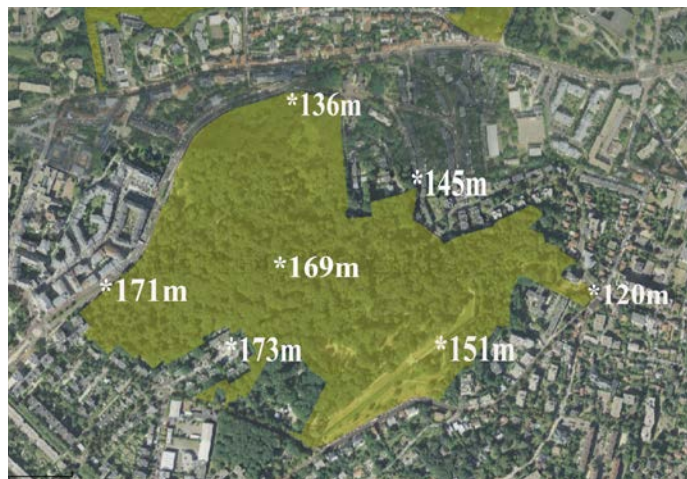
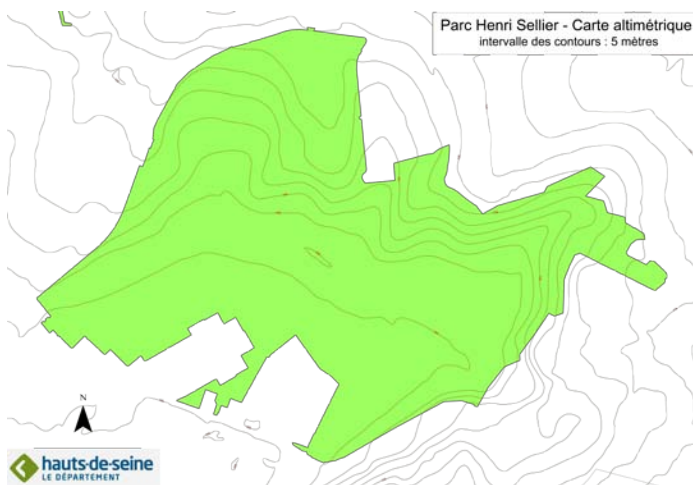
Carte des unités paysagères d'Ile-de-France (IAU).



Carte géologique (SIG 92)

Le parc Henri Sellier est situé en crête du plateau de Clamart, unité paysagère appartenant au grand plateau de la Beauce et référencé au n°1108 dans l'atlas des unités paysagères de la région d'Ile-de-France (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme). Son sous-sol est principalement constitué de la couche géologique des sables et grès de Fontainebleau. Celle-ci se positionne juste sous la couche caractéristique du plateau de la Beauce : les meulrières et argiles à meulrières de Montmorency. Ces dernières affleurent plus à l'ouest du parc, au niveau de la cité-jardin haute.

Au niveau pédologique, le sol du parc est désigné comme un sol sain filtrant, profond (les racines peuvent pénétrer au-delà de 40 cm, sans obstacle) et en grande majorité à pH acide entre 4.4 et 4.7 (dilution à l'eau). Seuls les prélèvements à mi pente du coteau de Malabry affichent des pH plus alcalins (entre 7.9 et 8.3). Sans surprise, le sol est en majorité constitué de sables et de limons.



*Altitudes du parc Henri Sellier. (SIG 92)*

Le plateau boisé du parc affiche une légère déclivité vers l'est annonçant la fin du plateau de Clamart et le début des coteaux des vallons de la Bièvre. Les coteaux sud-est descendent vers le val d'Aulnay (la Vallée-aux-loups) ; et ceux plus à l'est, descendent vers le vallon des Blagis. Ainsi, à la croisée de ces deux vallons, le parc constitue la pointe d'un interfluve d'axe ouest-est, ce qui en fait un promontoire naturel sur le paysage environnant ; du nord au sud, en passant par l'est.

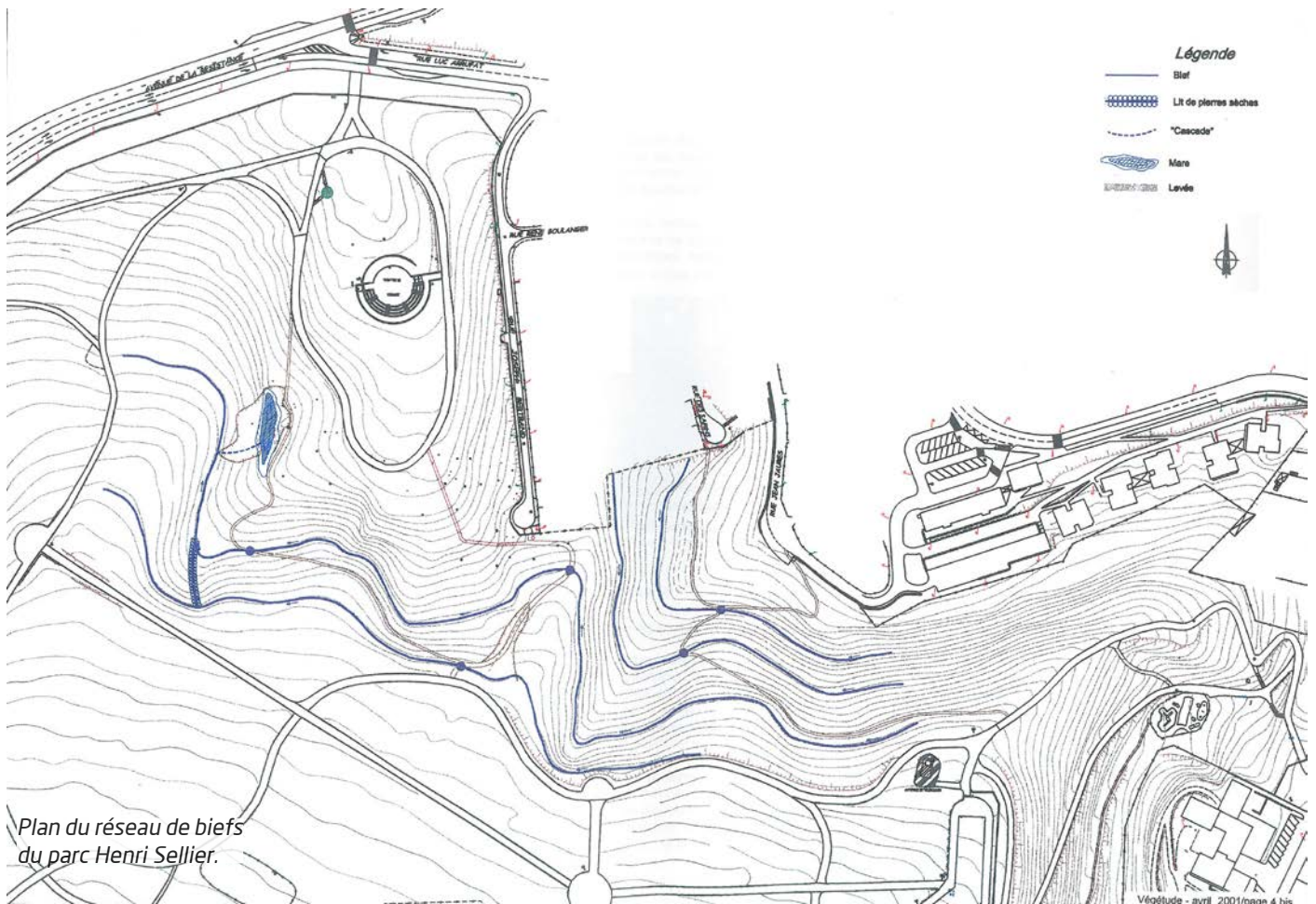


*Vue sur la vallée de la Bièvre depuis la terrasse haute.*



*Zoom sur le château du domaine départemental de Sceaux.*

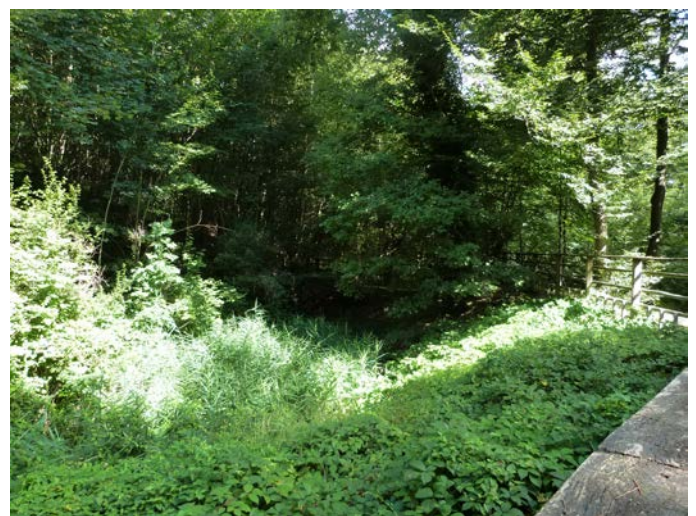
Au niveau hydrologique, le sous-sol perméable du parc (sable) assure un service fondamental pour la gestion des eaux de pluies et de ruissellement. Ces 25 hectares de sol naturel permettent l'infiltration de l'eau et sa percolation jusqu'à la nappe phréatique des sables de Fontainebleau, quelques dizaines de mètres plus en profondeur. Un réseau de biefs (petits fossés creusés en parallèle des courbes de niveau) a été aménagé sur les coteaux nord-est en 2001, pour éviter un ruissellement trop important lors d'épisodes orageux, et en conséquence, un risque d'inondation de la cité-jardin basse.



En raison de cette géologie, le parc n'héberge pas de zones humides naturelles. Toutefois, deux petites dépressions humides persistent (au-dessus du théâtre de verdure et vers l'entrée rue des Sapins). Elles sont associées au fonctionnement du réseau de biefs et reçoivent le surplus d'eau drainé lors de grosses pluies. Le reste du temps, elles peuvent constituer de petites mouillères selon l'importance des précipitations de la saison. Leur imperméabilisation est artificielle (fond en argile rapportée).



Bief du vallon boisé



Petit bassin d'orage envahi par les ronces et les roseaux, près du théâtre de verdure.

# DONNÉES CLIMATIQUES

Au niveau climatique, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18° C en moyenne), des hivers doux (6° C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris). Il faut noter que l'urbanisation provoque une augmentation de la température ainsi qu'une baisse du nombre de jours de brouillard par rapport aux territoires franciliens de la grande couronne. Les vents dominants sont de secteur ouest/sud-ouest en automne et en hiver, de secteur nord / nord-ouest au printemps et en été. L'évolution du climat au cours du XXI<sup>e</sup> siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec (Météo France).

## Climat régional à fine échelle : conclusions

- Température moyenne : **hausse de 1 à plus de 3°C sur la région**, selon l'horizon et le scénario étudiés. Structure du champ de température conservée (maximum sur Paris et la petite couronne)
- Températures minimales moyennes : **forte hausse jusqu'à plus de 3°C sur la région**, selon l'horizon et le scénario étudiés
- Températures maximales moyennes : **très forte hausse jusqu'à plus de 3.5°C sur la région**, selon l'horizon et le scénario étudiés.
- Pluviométrie : **diminution de 100 à 200 mm** sur l'ensemble de la région, selon l'horizon et le scénario étudiés, **avec un contraste hiver/été plus marqué**

➡ **La région Ile-de-France sera donc caractérisée par un climat plus chaud qu'aujourd'hui et légèrement plus sec.**

Météo-France©Copyright

 **METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

*Diapositive extraite d'une présentation «Plan climat, région Ile de France- scénarios climatiques».*

*Bureau d'études et de climatologie, Julien Desplat et Raphaëlle Kounkou-Arnaud (2010).*

©Météofrance

## CADRE RÉGLEMENTAIRE ET PAYSAGER

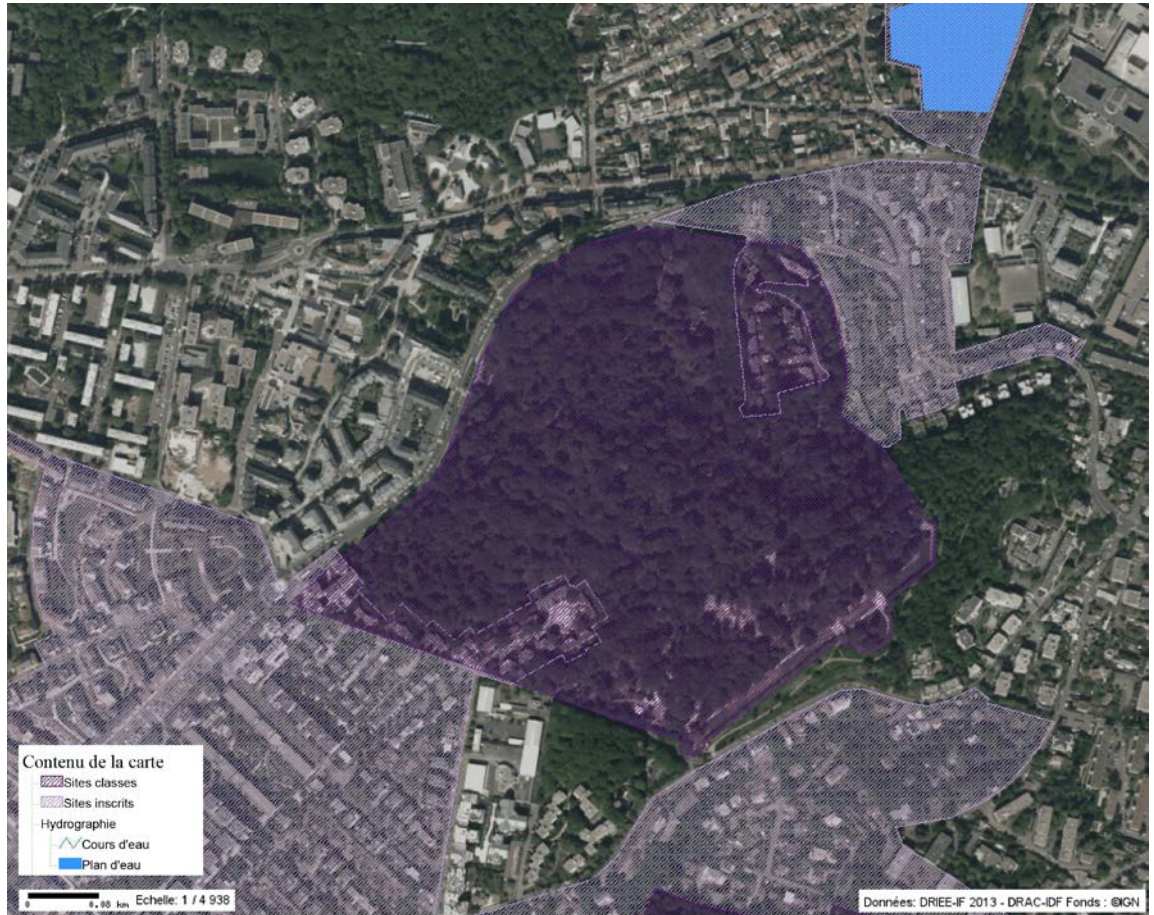
### 1- Protection au titre de la loi de 1930 sur les sites classés (juin 1960)

La loi du 2 mai 1930 concerne les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les édifices, celle-ci prévoit deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site : le classement et l'inscription. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf par autorisation spéciale du ministre chargé des sites. La publicité est totalement interdite sur des sites classés. En 2008, l'Ile-de-France comportait 257 sites classés.

Conséquences : toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumis à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale ad hoc, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.



Le parc Henri Sellier a été classé le 1er juin 1960 pour son caractère pittoresque (n°d'inventaire : 6098 / superficie de 26.15 ha). On lit dans le dossier d'archives : "L'espace boisé actuellement connu sous le nom de "Parc-Hachette" est un reste des forêts qui, dans les temps anciens couvraient les coteaux ouest du site de Paris. Au XVIII siècle, il constituait la majeure partie du domaine et du parc dépendant du château du Plessis. Après plusieurs vicissitudes, il fut racheté en 1854 par Hachette (fondateur de la célèbre maison d'édition). Cette vaste réserve de verdure est surtout connue par la terrasse sud qui domine la vallée de la Bièvre, et d'où l'on découvre un panorama très étendu, encore agréable à contempler. Cette terrasse est visible du domaine de Sceaux et fait partie intégrante de ses perspectives."



Surface du parc bénéficiant de la protection au titre des sites classés. (source : CARMEN -DRIEE)

## 2- Espace Naturel Sensible inscrit au Schéma départemental des ENS des Hauts-de-Seine (avril 2001)

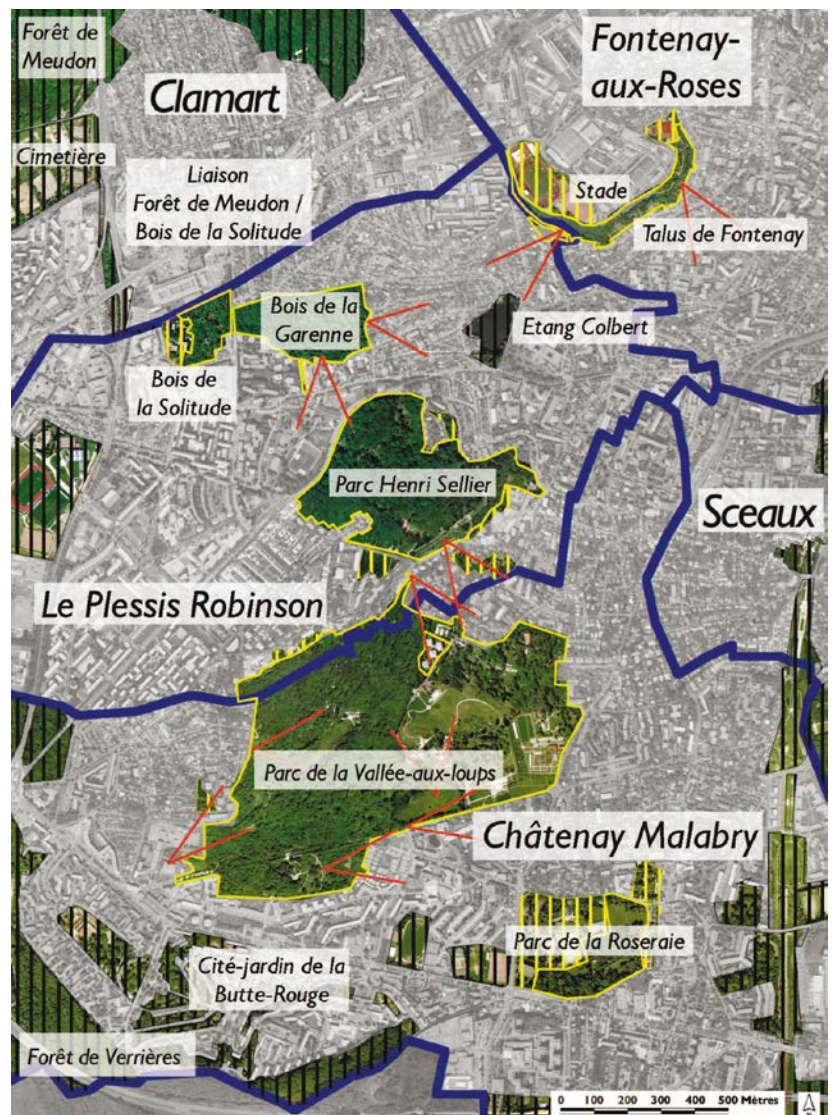
Le texte suivant est en partie extrait du schéma.

Le parc Henri Sellier appartient à un ensemble homogène d'espaces naturels remarquables dominant les pentes de la Bièvre. Majoritairement composés de boisements, les parcs de la Roseraie, de la Vallée-aux-loups, d'Henri-Sellier, les bois de la Garenne et de la Solitude, le talus de Fontenay forment une crête boisée discontinue sur les franges est du plateau de Vélizy et les sommets du coteau de la rive gauche de la Bièvre. Cette crête est en fait l'extrémité septentrionale d'une très longue continuité d'espaces boisés occupant une position similaire - forêt de Verrières, aux franges du département, rocher de Saulx-les-Chartreux en Essonne... qui s'étire jusqu'à la forêt de Fontainebleau. Cette appartenance à un grand paysage régional prend toute sa mesure au travers des vues extraordinaires qui s'offrent sur la vallée de la Seine et le sud de l'agglomération parisienne, depuis les nombreux belvédères du site. C'est tout autant l'idée d'une géographie naturelle qui s'exprime ici que celle d'une nature vivante et riche.

Une succession de plans arborés donnent l'illusion d'une continuité paysagère entre la Vallée-aux-loups au premier plan, et le parc Henri-Sellier en crête. Les espaces ouverts ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en scène des éléments naturels du site, en ouvrant des vues et en exprimant l'idée de vaste respiration dans la ville.

Le schéma départemental fixe des objectifs et des exemples d'actions pour la conservation et la mise en valeur de ces espaces naturels :

- Renforcer la continuité paysagère entre ces espaces
  - mettre en valeur les belvédères sur le territoire et en créer de nouveaux ;
  - renforcer les relations visuelles entre espaces ;
  - pérenniser la présence d'espaces naturels ouverts offrant des vues et de vastes respirations ;
  - maîtriser l'urbanisation des pentes et des crêtes autour des espaces naturels du site.
- Renforcer l'unité d'image des crêtes boisées
  - planter des espèces forestières à grand développement sur la crête du talus de Fontenay.
- Assurer une relation paysagère de qualité entre nature et ville
  - protéger les ensembles de jardins potagers des cités-jardins ;
  - assurer un traitement adapté des voies parcourant le site à caractère champêtre (bas-côtés enherbés...);
  - privilégier un urbanisme à dominante végétale forte pour les quartiers avoisinants ;
  - créer des liaisons vertes (promenade-des-quatre-forêts...) et mettre en valeur les accès aux espaces naturels (traitement des entrées).
- Préserver les qualités écologiques du site
  - préserver les espaces les plus fragiles de tout accès du public ;
  - pérenniser la présence des espèces les plus sensibles (protection des habitats, gestion adaptée) ;
  - maintenir et renforcer les pratiques de gestion différenciée.



Carte des Espaces Naturels Sensibles du sud-est des Hauts-de-Seine.  
(source : schéma ENS 92)

### 3- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Issu de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, un SRCE doit être établi par région. L'objet étant de protéger la biodiversité en conservant ses

réservoirs et ses corridors. Le SRCE représente le volet régional de la Trame verte et bleue nationale. C'est un document cadre qui s'impose aux documents d'urbanisme, dans un rapport de "prise en compte" (c.à.d. qu'il oblige une compatibilité, avec toutefois des dérogations possibles mais toujours justifiées). Révisé tous les 6 ans, le premier volet a été adopté par le Préfet de région le 21 octobre 2013. Certains de ses objectifs sont particulièrement attachés aux départements de Paris et de la petite couronne. Des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, comme les parcs, grands cimetières, espaces naturels locaux, ont été identifiés. Ils abritent une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts. Pour les Hauts-de-Seine, le SRCE mentionne les parcs des Chanteraines, de l'Île Marante (Pierre Lagravère), de Saint-Cloud, Henri-Sellier, la Vallée-aux-Loups et Sceaux.

Le plan d'action stratégique du SRCE fixe les orientations et les actions à conduire en milieu urbain et sur ces secteurs en particulier :

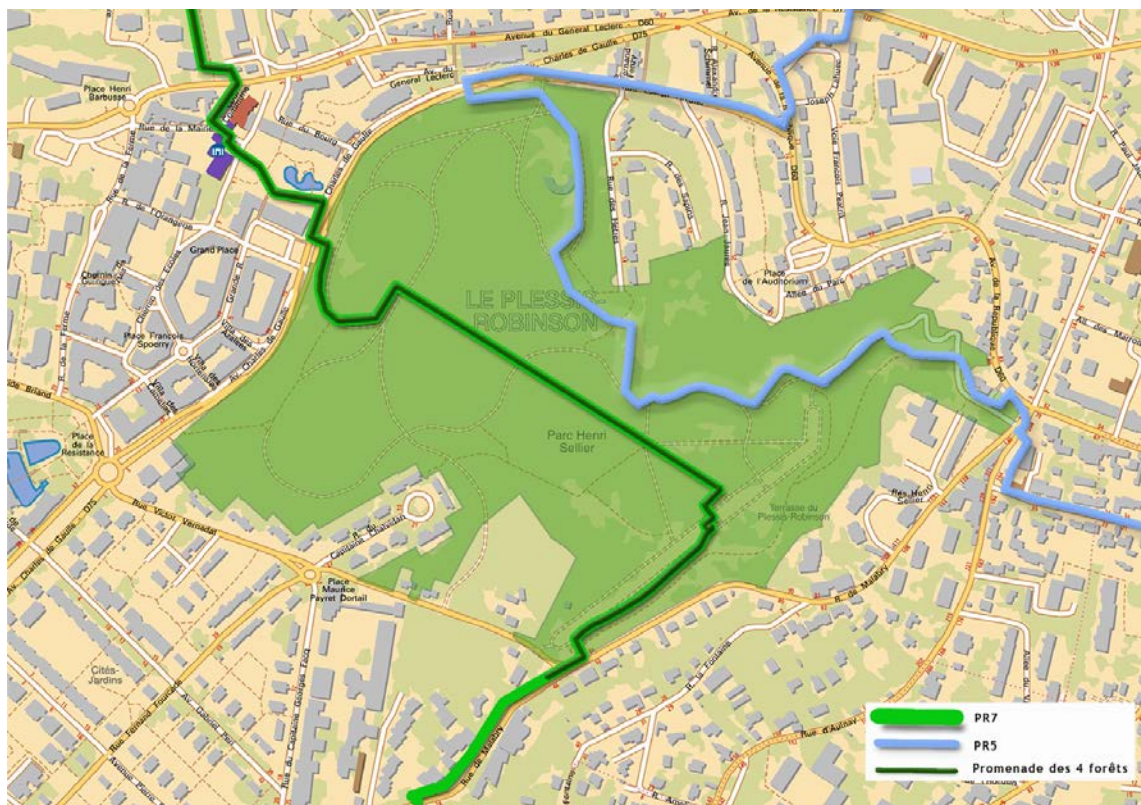
- développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (sol, eau, air, règnes végétal et animal) ;
- assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées ;
- valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville ;
- préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation ;
- préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines ;
- valoriser les espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises, des bailleurs sociaux et des collectivités...) qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville (valorisation des friches, promotion de la gestion différenciée dans les jardins et espaces verts...) ;
- valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...) ;
- passer d'une gestion intensive à une gestion écologique (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics ;

Le fait que le parc Henri Sellier soit cité dans un tel document d'urbanisme à visée régionale, souligne sa fonction de corridor et de réservoir de biodiversité pour la trame verte locale, notamment celle de la petite couronne parisienne.

#### **4- Les itinéraires de randonnées passant par le parc Henri Sellier**

- Le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) : le Sentier des bois et le Sentier des trois vallées.

L'article L. 361-1 du Code de l'environnement dispose que « le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ». Ce document doit identifier les cheminements de promenades pédestres, cyclistes ou équestres empruntant aussi bien les voies publiques que les sentiers appartenant aux personnes publiques ou privées, moyennant la conclusion de conventions avec ces personnes. Il convient aussi de souligner que le PDIPR est un instrument de protection forte puisque juridiquement opposable aux tiers.



Carte des itinéraires de randonnées.  
(source : SIG 92)

Le document comprend les GR®, balisés en «blanc et rouge», qui sont principalement des sentiers linéaires d'importance nationale ; les GR de Pays® (GRP), balisés en «jaune et rouge», d'importance régionale ; et les PR® (Promenades et Randonnées), balisés d'un trait jaune, qui proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et qui maillent tout le territoire. La palette des PR® répond à tous les goûts et à tous les niveaux.

Le PR®5, le Sentier des bois, traverse le parc par le coteau nord-est. Le sentier commence dans la vallée de la Bièvre, traverse Bourg-la-Reine, le Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, rentre dans la forêt de Meudon par le bois de Clamart. Il ressort de la forêt par Chaville, qu'il traverse et pénètre dans la forêt de Fausses Reposes. Il se termine à la gare de Vaucresson.

Le PR®7, le Sentier des trois vallées, traverse le parc par la grande allée droite. Il chemine dans Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry; le Plessis-Robinson, Clamart, Meudon et se termine à Issy-les-Moulineaux après avoir parcouru l'île St Germain.

Egalement, une Rando citadines, l'itinéraire n°23, nommé « le parc Henri Sellier », est décrite dans le Topoguide des Hauts-de-Seine. Cette randonnée offre en réalité une succession d'espaces verts s'étendant au-delà du parc Henri Sellier : l'étang Colbert, le bois de la Garenne et le parc de la Vallée-aux-Loups, soit un itinéraire de 7.5 km. La randonnée forme une boucle en passant deux fois dans le parc Henri Sellier : elle comporte un trajet sur la Grande Allée, annonçant un point de vue sur le cœur de ville ; et un autre sur les coteaux est et nord est.

■ Les parcours buissonniers des Hauts-de-Seine : la Promenade des quatre forêts.

Le schéma des parcours buissonniers programme la réalisation d'une trame de plusieurs promenades vertes et d'une promenade bleue reliant les grands parcs départementaux entre eux, d'une part à la vallée de la Seine, d'autre part aux autres espaces de nature du département. Ce schéma s'articule avec le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Les parcours buissonniers sont balisés en vert (promenade verte) et en bleu (promenade bleue).

Le parc Henri Sellier est traversé par la Promenade des quatre forêts des Hauts-de-Seine.

Celle-ci relie principalement les grands espaces forestiers constitutifs de l'identité du département au même titre que la vallée de la Seine. Selon le principe de l'anneau vert régional, son tracé assure une continuité écologique et paysagère entre la vallée de la Bièvre et la vallée de la Seine. Il établit, de ce fait, des relations avec les départements de l'Essonne et des Yvelines. Ce parcours alterne les ambiances de forêts et de vallons et minimise les séquences les plus urbaines.

A partir de la forêt de Verrières ou bien à partir du parc de Sceaux, le cheminement de cette promenade traverse successivement le parc de la Vallée-aux-loups à Châtenay-Malabry, le parc Henri Sellier, le bois de la Garenne et le bois de la Solitude au Plessis-Robinson. Son parcours est jalonné de Calocèdres, un conifère d'ornement originaire d'Amérique du Nord, facilement remarquables dans les boisements de feuillus.

## ENQUÊTE AUPRÈS DES USAGERS

L'enquête réalisée sur le parc Henri Sellier a eu pour objectifs de connaître la perception du lieu selon son public, de recueillir des critiques positives et négatives, ainsi que des suggestions d'amélioration. Aussi les personnes interrogées devaient répondre à quatre questions posées oralement par l'enquêteur, qui complétait ensuite le questionnaire. L'échange pouvait être relativement rapide (quelques minutes) ou beaucoup plus long, selon la connaissance du lieu par la personne interrogée, selon son attachement et son histoire personnelle. Certaines personnes âgées de plus de 70 ans ont toujours vécu au Plessis et se rappellent le parc au temps de leur jeunesse, une époque où « il y avait des indiens en culottes courtes » et où certains venaient danser « au ranch de Johnny Haliday ».

L'enquête a été menée principalement lors de la journée « développement durable » organisée par la Ville du Plessis-Robinson le dimanche 18 mai 2014. A cette occasion le Département des Hauts-de-Seine disposait d'un stand pour présenter les parcs départementaux, leur gestion et réaliser l'enquête auprès des robinsonnais. L'enquête a été complétée plus tard, entre septembre et octobre par les agents d'accueil et de surveillance du parc, en interrogeant les usagers directement dans le parc. 47 questionnaires ont été complétés correspondant à plus d'une soixantaine de personnes interrogées (les personnes en couple ou en famille répondaient à un seul questionnaire, si les réponses étaient différentes elles y étaient notées).



*Stand de la Direction des parcs, jardins et paysages à la journée « Développement durable » du Plessis-Robinson (18 mai 2014).*

## Les résultats de l'enquête

### **Première question : Pour vous quelle est la première vocation de ce parc ? (Quelles pratiques avez-vous ?)**

A classer par ordre de priorité de 1 à 4 : (n°1 le plus important)

- promenade et détente hors de la ville n°.....
- observation de la nature n°.....
- sport (jogging, randonnée...) n°.....
- jeux (enfants) n°.....

Réponses : La majorité des répondants (60%) place la représentation « promenade et détente hors de la ville » comme vocation prioritaire. Ensuite, viennent l'observation de la nature (47% des réponses pour le classement en 2e position), le sport (40% des réponses pour le classement en 3e position) et les jeux d'enfants (43% des réponses pour le classement en 4e position).

### **Deuxième question : Comment jugez-vous l'entretien du parc (propreté et qualité paysagère) ?**

- Très bien
- Satisfaisant
- passable
- mauvais

Réponses : 53% des répondants évalue à « très bien » l'entretien du parc, 43% à « Bien » et seulement 4% (soit 2 personnes) à « passable ».

### **Troisième question : Point(s) positif(s) du parc ? Point(s) négatif(s) ?**

Réponses : la question n'étant pas fermée (case à cocher) les personnes étaient libres d'énoncer leur(s) critique(s). Nous ne traiterons ici que des points positifs car les points négatifs ont été systématiquement traduits dans la question suivante sur les suggestions d'amélioration. Exemple : le point négatif « pas de parcours sportif » est traduit par une demande d'en créer un.

Les points positifs évoqués spontanément par les répondants ont été regroupés en 11 items. En tête, avec 28% des citations, se place l'évocation d'une nature de proximité, un parc en pleine ville ; avec 21% des citations se place l'aspect naturel du parc ; avec 11 % l'atmosphère forestière, de campagne et à égalité la présence de la grande aire de jeux haute. De façon plus anecdotique sont également cités : la présence de bancs, de tables, de parcs canins, la propreté du parc, les grandes allées (en bicouche gravillonné), la sécurité et la fête des guinguettes.



*L'allée droite jalonnée par des chênes aux fûts exceptionnels, emblématiques du parc Henri Sellier.*

#### **Quatrième question : Suggestion(s) d'amélioration ?**

Réponses : Sur 55 suggestions, 18 items ont pu être identifiés. Apparaît en tête, avec 13% des réponses la création d'un parcours sportif ou d'une aire de sport et à égalité, la réfection des sanitaires. Ensuite, une demande de visites organisées, de sensibilisation à la nature du lieu, à son histoire est énoncée ; puis des demandes de propreté (plus de poubelles, poubelles avec des couvercles, une sensibilisation des propriétaires de chiens - trop de déjection et chiens en liberté). Enfin, des demandes sur des horaires d'ouverture plus larges et un questionnement sur la condamnation du portail donnant sur l'avenue De Gaulle.

#### **Informations qualitatives, interprétation et conclusion de l'enquête**

Pour les robinsonnais interrogés, le parc Henri Sellier est considéré comme un espace de nature en pleine ville. Le terme « nature » est à considérer ici comme un synonyme de campagne, un paysage composé d'une flore et d'une faune rustiques, facilement reconnaissables : chênes, hêtres, châtaigniers, écureuils roux, renards, mésanges... autant d'espèces constituant le patrimoine naturel de la région. Aussi, le parc Henri Sellier est présenté comme un lieu de promenade et de détente en dehors de la ville, de ses infrastructures et de son agitation. Certains robinsonnais distinguent bien la différence de vocation entre les espaces verts très horticoles entretenus par la Ville, à des fins d'ornement, et le parc Henri Sellier, les plongeant dans une atmosphère plus « sauvage ». La forêt offre un paysage changeant, « on y voit les saisons, comme à la campagne » cite un couple de promeneurs, habitué des jardins parisiens, mais notant leur préférence pour le parc Henri Sellier. Vestige de l'ancien domaine seigneurial du Plessis, c'est aussi une forêt dense, une futaie de chênes remarquable accompagnée de taillis et de fourrés masquant rapidement la vue en été. Cette atmosphère plait et inquiète à la fois, à l'instar d'une mère de famille se promenant sur la grande allée droite et criant après ses enfants de ne pas s'éloigner de peur de les perdre « dans les bois ». Aussi, les aménagements rassurent : les allées larges, les clairières et les perspectives débouchant sur des espaces plus ouverts, tels que la terrasse ou le théâtre de verdure.

Sur ce fait, la dualité du site -forêt et parc urbain- répond aux attentes diverses des usagers: certains cherchent les petits cheminements et apprécient les sentiers forestiers en terre battue ou sable stabilisé, sillonnant dans les coteaux et les boisements ; d'autres préfèrent les allées larges, en bicouche gravillonné, jalonnées de bancs et offrant un itinéraire plus rectiligne pour rejoindre les espaces ouverts et engazonnés.



*L'aire de jeux haute, d'un demi hectare, située à proximité de la terrasse.*

Le parc est aussi un lieu de défoulement, où l'on vient avec les enfants, où l'on vient y faire du sport. L'aire de jeux haute est très appréciée de par sa position, située dans la chênaie à côté de la terrasse, et de par sa taille, exceptionnellement grande. Cette aire protégée par une clôture basse rassure les parents. Pour les sportifs, le parc propose un certain nombre de petits itinéraires de course à pieds, allant de circuits relativement plats à des circuits plus rudes, enchaînant des côtes et des escaliers. Si quelques agrès sont déjà en place, certains usagers demandent à bénéficier d'un véritable parcours sportif, bien identifié et agrémenté de divers postes d'exercices. Le parc est très utilisé par les promeneurs et randonneurs allant à la Vallée-aux-Loups ; la liaison verte entre les deux parcs semble donc bien utile.

Considéré comme un espace plus naturel qu'un jardin public, la qualité d'entretien du parc, plus rustique, est plébiscitée par les personnes interrogées. 96% des réponses notent son entretien comme « bien » (43%) et « très bien » (53%). Pour autant, les usagers restent exigeants et abhorrent les débris laissés au sol et les déjections canines sur les promenades. Ils suggèrent d'installer plus de poubelles, de les améliorer en y ajoutant des couvercles et de sensibiliser les propriétaires de chiens sur le respect de la propreté du lieu. Ils suggèrent également de rénover les sanitaires : leur existence est très appréciée, mais elles sont dénotées comme vieillissantes et sombres.

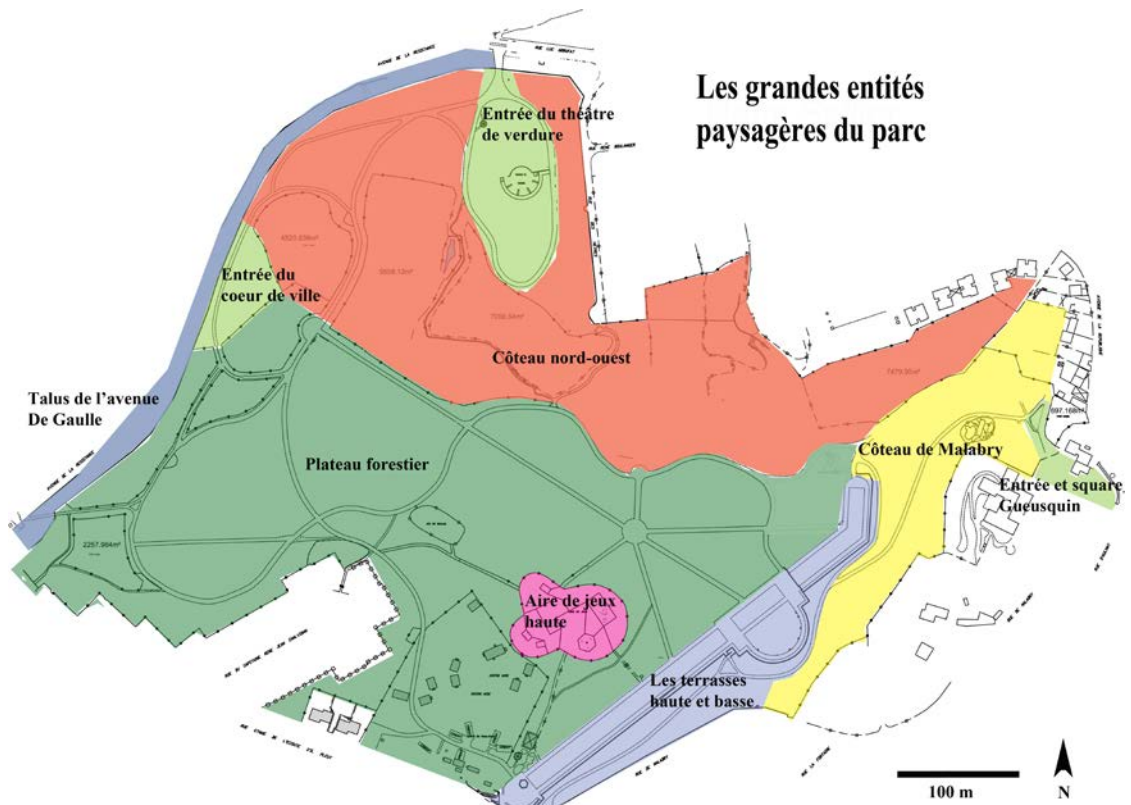


*l'ambiance forestière  
du parc Henri Sellier  
à quelques pas du  
centre ville du Plessis.*

Pour conclure, le parc Henri Sellier est très apprécié de ses usagers. Il est perçu comme un véritable espace de nature, fort d'une identité propre et marqué par un entretien plus rustique qu'un simple jardin public. Bénéficiaire de cette atmosphère champêtre à quelques pas du centre ville, apparaît comme une aubaine pour beaucoup de robinsonnais. Rien d'étonnant à ce que certains d'entre eux s'inquiètent de la fermeture définitive d'une entrée (celle donnant sur l'avenue Charles De Gaulle, fermée car non accessible aux personnes à mobilité réduite) ou demandent à élargir les horaires d'ouverture du parc. Dans cette même idée, l'organisation de visites-conférences est demandée ; elles contribueraient effectivement à faire découvrir l'histoire du lieu, son patrimoine et son mode de gestion différenciée. En tant que site classé par le Ministère de l'environnement pour son intérêt pittoresque, en tant que qu'Espace Naturel Sensible pour les Hauts-de-Seine et en tant que cœur de nature pour les habitants du Plessis-Robinson, le parc Henri Sellier mérite bien une valorisation de son intérêt patrimonial.



## [DIAGNOSTIC PAYSAGER]



### LE RELIEF

La définition de la qualité paysagère du site repose évidemment sur les considérations géomorphologiques énoncées ci-avant. Pour mémoire, le Parc Henri Sellier est situé sur la crête du plateau de Clamart, constituant une des extrémités orientales du grand plateau de la Beauce. Il se compose ainsi d'un plateau boisé à l'ouest affichant une légère déclivité vers l'est, d'un coteau au sud-ouest donnant sur la vallée de la Bièvre et au nord-est sur le vallon des Blagis. A l'échelle du parc, le coteau nord-est est creusé par trois petits vallons qui caractérisent fortement le paysage à cet endroit.

### LA FORÊT



Entrée de l'étang de l'écoute s'il pleut. Un chêne pédonculé, classé Arbre remarquable, domine le lieu.

Les sols limoneux du plateau sont fertiles et très favorables aux essences forestières. D'ailleurs, installée depuis des siècles, la futaie de chênes sessiles domine largement le couvert végétal et donne au parc son caractère forestier unique. Si le chêne est l'essence la plus remarquable du parc, présentant des spécimens aux fûts impressionnants, les boisements affichent aussi une grande diversité d'espèces forestières (34 au total). Le châtaignier, essence également historique, domine parmi les petits bois et annonce une belle châtaigneraie à l'avenir. Essence de lumière, elle a profité des larges clairières créées lors de la tempête de 1999. Également, sur les coteaux sableux, le robinier, les érables sycomores et planes se développent bien. Sans la replantation dirigée, ces essences pionnières pourraient facilement prendre l'ascendant sur la végétation.

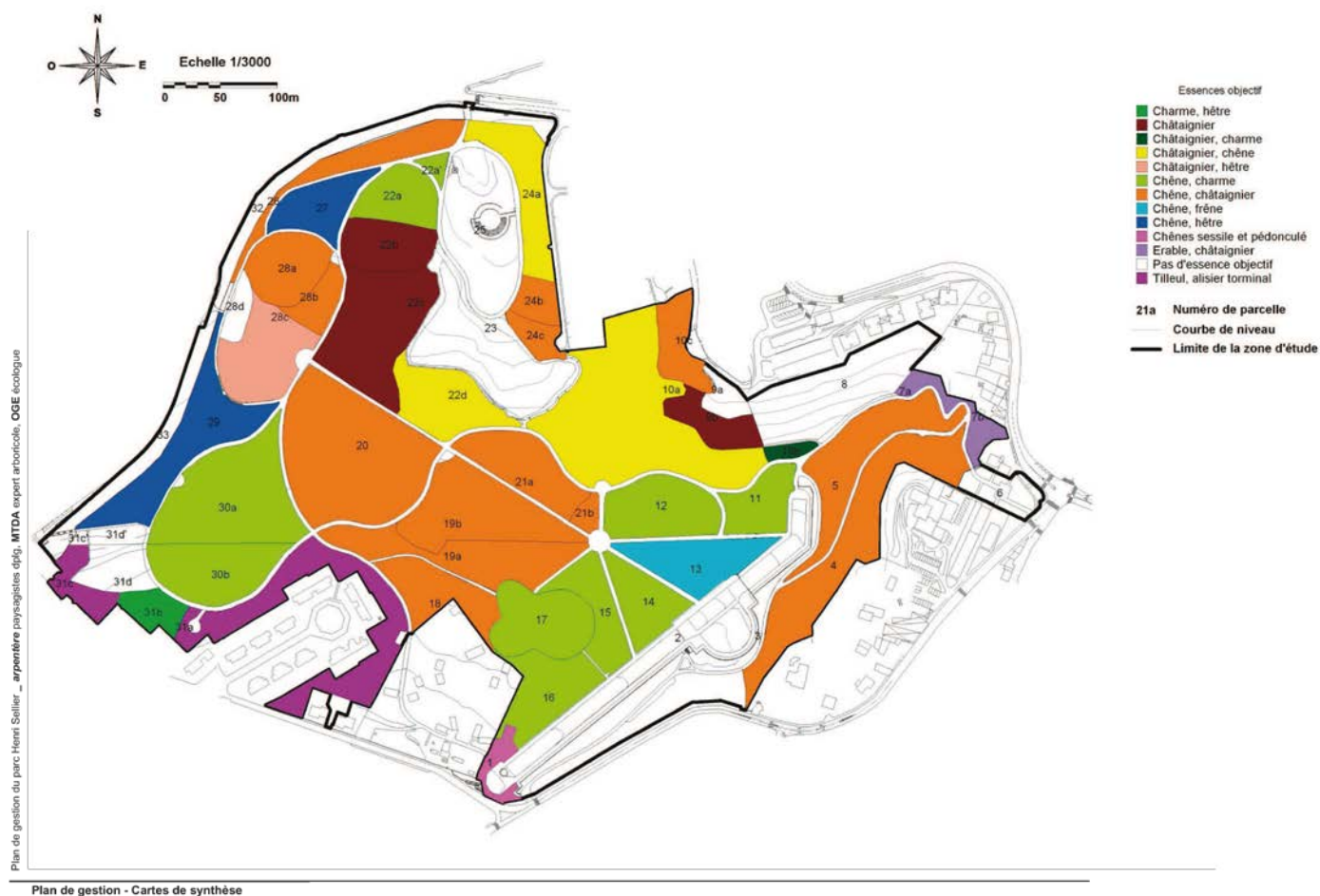
## Le patrimoine arboré


Le document intitulé « Plan de gestion et de régénération forestière du parc Henri Sellier 2009-2018 » rassemble des préconisations de gestion du parc. Cette expertise a été réalisée par un groupement de trois bureaux d'études privés réunissant des compétences complémentaires : paysage avec Arpentère, arboricole avec MTDA et écologique avec OGE.

L'objectif des travaux est d'assurer la pérennité de la forêt et en conséquence de travailler selon les quatre principes suivants :

- 1) diversité des âges (coexistence de arbres jeunes, adultes et vieux) ; on parle de forêt irrégulière garantissant ainsi un renouvellement permanent du couvert forestier ;
- 2) diversité des essences (dans le respect des exigences écologiques et régionales du lieu); la diversité confère une meilleure résistance à l'écosystème forestier : pour exemple, les parasites sont souvent spécifiques à une espèce et le fait d'avoir une forêt constituée de multiples essences limite la contamination et évite d'avoir tous les arbres malades en même temps ;
- 3) conservation des trois strates : herbacée, arbustive et arborée ; ce principe conforte les deux principes précédents ;
- 4) conservation de bois mort (debout et couché) ; principe fondamental pour assurer le cycle de la matière : les arbres pourrissant nourrissent de nombreuses espèces, notamment des décomposeurs qui enrichissent le sol de matières nutritives, essentielles aux arbres vivants.

### Les essences objectif



<b>Description :</b>				
<b>Surface</b>	<b>Exposition</b>	<b>Pente</b>		
0,23 ha	Nord	30%		
<b>Nombre d'arbres</b> (> 7,5 cm de diamètre)	<b>Type de boisement</b>	<b>Classe d'âge</b>	<b>Régénération naturelle</b>	
			<b>Espèces</b>	<b>Densité</b>
50 à 100 / ha	Gaulis	Jeune	Châtaignier	Dense par taches
<b>Essence principale</b>	<b>Essence secondaire 1</b>	<b>Essence secondaire 2</b>	<b>Travaux antérieurs</b>	<b>Date de plantation</b>
Châtaignier	Chêne			
<b>Bilan global de l'unité :</b>				
Durée de survie supérieure à 10 ans				
<b>Objectif à long terme :</b>				
<u>Type de peuplement</u> : Taillis				
<u>Essence objectif</u> : Châtaignier				
<b>Altérations ou agents pathogènes observés :</b>				
Descente de cime sur les chênes. Leur durée de survie est estimée inférieure à 10 ans. Dépérissement d'un vieux sujet de châtaignier.				
<b>Travaux préconisés entre 2009 et 2018 :</b>				
<b>2009</b> : Abattage d'un châtaignier dépérissant.				
<b>2014</b> : Dépressage de la régénération de châtaignier.				
Au fur et à mesure des dépérissements : éclaircie sanitaire dans les chênes (durée de survie inférieure à 10 ans pour la plupart), sans replantation.				
Évolution naturelle vers un taillis de châtaignier.				
<b>Actions d'accompagnement :</b>				
				

FICHE DE LA PARCELLE  
Coteau Nord Est

9b

Exemple d'une fiche de gestion forestière

## LES TERRASSES

En traversant la châenaie par l'allée droite, le promeneur arrive directement sur la terrasse, élément incontournable du site, véritable belvédère sur la vallée de la Bièvre. La terrasse haute est constituée de longues pièces de gazon rectilignes et d'un hémicycle. Un alignement de tilleuls taillés en rideau accompagne le mur de soutènement et souligne son tracé dans le paysage. La terrasse est agrémentée d'arbres d'ornement de belle taille, notamment d'un cèdre du Liban, d'un séquoia géant de Californie et d'un chêne pédonculé. Les deux derniers sont classés « Arbres remarquables » des Hauts-de-Seine. La présence de ces essences exotiques (séquoia et cèdre) témoigne d'une autre époque où le parc constituait une grande propriété bourgeoise (le Parc Hachette notamment). Le traitement paysager de cette unité fait autant écho aux jardins de Le Nôtre du parc de Sceaux, qu'aux jardins paysagers du 19<sup>e</sup> siècle de la Vallée aux loups. En crête de plateau, la terrasse domine son environnement et offre des vues multiples, notamment sur les deux parcs précités.

La terrasse basse, située au pied du mur en meulière, offre également une vue exceptionnelle sur les environs. C'est un espace jardiné avec pelouses, massifs de rosiers, boqueteaux



À gauche : Terrasse haute du parc Henri Sellier en 2014.

Ci contre: Alignement de tilleuls vue depuis l'extrémité est de la terrasse.

et haies taillées. Bien exposée et peu arborée, c'est une aire de détente, lumineuse, contrastant avec l'ambiance ombragée et forestière du reste du parc. A l'extrême ouest, l'entrée sur la rue de Malabry est ornée d'un grand portail en fer forgé d'époque et d'un escalier tournant, monumental, en meulières. Ici, la juxtaposition de ces éléments construits -mur et escalier en meulières, barreaudage et portail d'époque - accompagnés par le traitement jardiné du bas de la terrasse et par le rideau de tilleuls surplombant l'ensemble, confère au parc Henri Sellier un caractère prestigieux, digne de l'histoire du domaine. C'est très certainement l'entrée la plus attractive du parc, d'autant que le talus plus champêtre, traité en prairie, enrichit la diversité paysagère du lieu. Pour le passant de la rue de Malabry, l'ensemble du coteau offre un paysage pittoresque très agréable à contempler.



À gauche : L'escalier tournant de l'entrée de Malabry

À droite : vue sur le coteau depuis l'hémicycle

## L'ENTRÉE DU CŒUR DE VILLE

À gauche : La lisière forestière côtoyant l'espace engazonné de l'entrée

À droite : vue sur l'entrée du Cœur de ville ; en second plan, la Grand'place



Faisant face à la Grand'Place du cœur de ville, cette entrée donne sur un espace ouvert engazonné, délimité rapidement par une lisière très dense, annonçant le caractère forestier du parc. Très fréquentée par les robinsonnais, la pelouse est agrémentée de bancs et de tables de pique-nique. L'allée offre deux itinéraires possibles : par le nord vers le théâtre de verdure; par le sud, vers l'entrée Vernadat et la grande allée droite (en direction de la terrasse). Des calocèdres marquent l'itinéraire de la Promenade des quatre forêts.

## L'ENTRÉE DU THÉÂTRE DE VERDURE

À gauche : Entrée Arrufat ouverte sur une vaste pelouse

À droite : Le théâtre de verdure



Accessible au tout début de la rue Arrufat, cette entrée donne sur un vaste espace ouvert, engazonné, agrémenté d'un kiosque à l'ouest et un théâtre de verdure au sud. L'amphithéâtre maçonné offre une scène et 4 paliers sur gazon. L'ouvrage est isolé du reste de l'unité par de larges haies d'ifs taillés aux 3 faces. Cet aménagement marque fortement le lieu, bien qu'il soit finalement caché depuis l'entrée. Ses formes régulières contrastent fortement avec l'aspect plus champêtre de son environnement boisé.

## LE SQUARE ET L'ENTRÉE GUEUSQUIN

Le square Gueusquin, situé à l'extérieur de l'enceinte fermée du parc, forme l'angle de la rue de Malabry et de l'avenue de la République. Square jardiné, il permet d'accéder aux résidences riveraines (habitations, maison de retraite, pharmacie). L'entrée du parc donne sur une petite clairière jardinée, sorte d'anti-chambre lumineuse au couvert forestier. Un ancien châtaignier datant de l'époque des Guinguettes constitue l'élément phare de ce lieu. Ce gros châtaignier, d'une circonférence remarquable (plus de 5 m) et d'un âge vénérable (plus

de 2 siècles) est probablement l'arbre dans le lequel ont été aménagées les cabanes de la célèbre guinguette « L'Arbre aux roches » au 19<sup>e</sup> s. Le promeneur peut encore voir les clous enfoncés dans son tronc, témoins de l'ancienne structure de la cabane.



*L'entrée Gueusquin, anti-chambre lumineuse au couvert forestier*



*Le châtaignier de l'entrée Gueusquin*



*détail d'un clou, vestige probable de l'ancienne cabane*

## LES COTEAUX

Le coteau nord-est du parc est sillonné par trois petits vallons boisés : un au nord s'ouvrant sur le théâtre de verdure et deux à l'est, orientés respectivement vers la rue des Sapins et la rue Jean Jaurès. Cet espace relativement pentu par endroit est traversé par un réseau de biefs (fossés) parallèles. Deux petits bassins de retenue ont été aménagés ; l'un proche du théâtre de verdure, à mi-pente, est inclus dans la zone naturelle protégée ouest et l'autre, en forme de grand fossé, longe le chemin de l'entrée des Sapins. Les deux talwegs (fond de vallon) les plus à l'est s'ouvrent sur des clairières, agréablement fleuries en été par des épilobes en épis. Le châtaignier caractérise fortement le boisement du coteau. Et si quelques gros chênes rappellent encore la futaie du plateau, la jeune châtaigneraie est surtout accompagnée de merisiers, robiniers, érables et bouleaux, qui se sont naturellement développés suite à la tempête de 1999.

Depuis le coteau Jean Jaurès, la vue plein nord donne sur la Cité-jardin au premier plan et sur le coteau de Fontenay, plus au loin.



*Vue sur un bief longeant les courbes de niveau dans le coteau boisé*



*Vue sur la Cité-jardin basse et le coteau des Blagis*



*Cheminement dans les coteaux*

Orienté vers la vallée de la Bièvre, le coteau de Malabry prolonge par l'est les terrasses. Cette unité présente quelques zones très pentues nécessitant par endroit l'implantation de fascines pour retenir le sol. Ici, le boisement est dominé par les essences de lumière, robiniers, érables planes et sycomores principalement, issues d'une régénération spontanée depuis 2000. Le promeneur notera quand même, la présence de quelques résineux (sapins, pins noirs et sylvestres) qui se concentrent en bas du coteau, vers l'entrée Gueusquin.

## LA GRANDE AIRE DE JEUX HAUTE

*La grande structure de l'aire de jeux. En toile de fond, les frondaisons de la chênaie environnante*

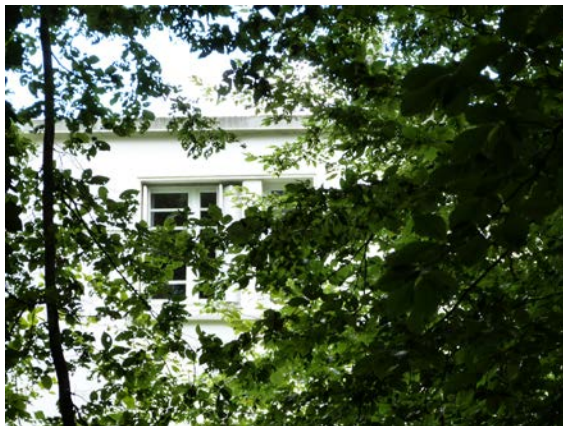


Cette aire de jeux est remarquable par sa taille (un demi-hectare) et son environnement boisé, cernée par la chênaie du parc. Elle apparaît ainsi comme une grande clairière, véritable espace de détente et de lumière attirant le public familial en nombre. Elle offre six îlots de jeux sur sol en copeaux bois pour différents âges et de multiples espaces libres sur sol naturel stabilisé.

## LES LISIÈRES

La lisière est une zone de transition entre deux espaces, parfois très différents l'un de l'autre: la ville et la forêt, pour le parc Henri Sellier. Dans cette situation, la lisière est souvent destinée à occulter la vue depuis le parc, pour plonger les promeneurs dans une atmosphère plus naturelle, atténuant ainsi l'agitation de la ville. Au travers de cet écran de verdure, quelques percées offrent des vues sur les environs, comme c'est le cas sur le coteau de la rue Jean Jaurès. Egalement, par endroits, au niveau des Cités-jardins haute et basse ou sur le cœur de ville, des effets de transparence permettent d'entretenir un dialogue entre des espaces liés

*À gauche : Vue sur une habitation de la Cité Haute à travers les frondaisons*



*À droite : Allée longeant la lisière Chalvidan. Derrière les arbres de bord d'allée, se devine un espace plus lumineux ouvert sur les habitations*



par leur histoire, leur usage ou simplement pour leur intérêt pittoresque.

C'est le cas de la lisière boisée longeant les propriétés riveraines de la Cité-jardin haute, rues Chalvidan et Vernadat. Sans être un obstacle total à la vue, la lisière atténuée seulement la visibilité sur un bâti original depuis le parc. Le jeu de transparence évolue donc en permanence, conditionné par le développement des arbres et arbustes. La lisière doit être entretenue en taillis clair, présentant des arbustes à fleurs égayant le lieu au printemps. La chênaie, bien présente avec ses hauts chênes séculaires, laisse finalement la place à un boisement plus lumineux en sous-étage. En outre, les jardins des riverains doivent recevoir suffisamment de lumière, sans être complètement ombragés par les houppiers grandissant de la lisière.

Le traitement de la lisière boisée de l'avenue Charles De Gaulle est différent. Plus opaque, elle doit protéger le promeneur des désagréments de la circulation routière, tout en présentant par endroits, des fenêtres de vues sur le cœur de ville. La transition entre la ville et la forêt est assurée par l'entretien jardiné du talus, s'étendant au-delà du barreaudage du parc. Cet espace est géré par les services municipaux de la Ville du Plessis-Robinson.



*Vue sur l'avenue De Gaulle. Opposition frontale entre les façades des immeubles résidentiels du cœur de ville, à droite, et la lisière forestière du parc, à gauche*

## LA GESTION DIFFÉRENCIÉE ET LES CODES D'ENTRETIEN

Conformément à la procédure d'élaboration des plans de gestion, ce diagnostic repose sur la formalisation des principes de gestion différenciée. Ce type de gestion permet d'entretenir la diversité des ambiances paysagères et notamment de conserver le caractère des lieux, selon ses vocations et ses usages. L'entretien est adapté- différent- d'une unité paysagère à l'autre. Par exemple, une même formation herbeuse, selon son entretien, peut devenir un gazon (tondu ras et régulièrement arrosé), une pelouse (tondue plus haut et non arrosée), une prairie (fauchée une ou deux fois l'année), voire une friche (lorsque l'on tolère l'installation parsemée d'espèces ligneuses).

Le parc Henri Sellier a donc été décrit à travers l'identification de 29 unités de gestion. Chacune d'elle est classée selon un code d'entretien offrant trois types d'ambiance paysagère, définies de façon indicative et théorique comme suit :

### ■ Zone jardinée (code couleur : bleu)

Entretien fréquent et rigoureux. Espace vert assez classique, sans caractère exceptionnel, mais pouvant présenter une palette végétale plus horticole (essences exotiques, cultivars) à des fins d'ornement. Pour le parc Henri Sellier, il s'agit principalement des terrasses haute et basse et des entrées du parc.

### ■ Zone rustique (code couleur : vert)

Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisements, haies libres...

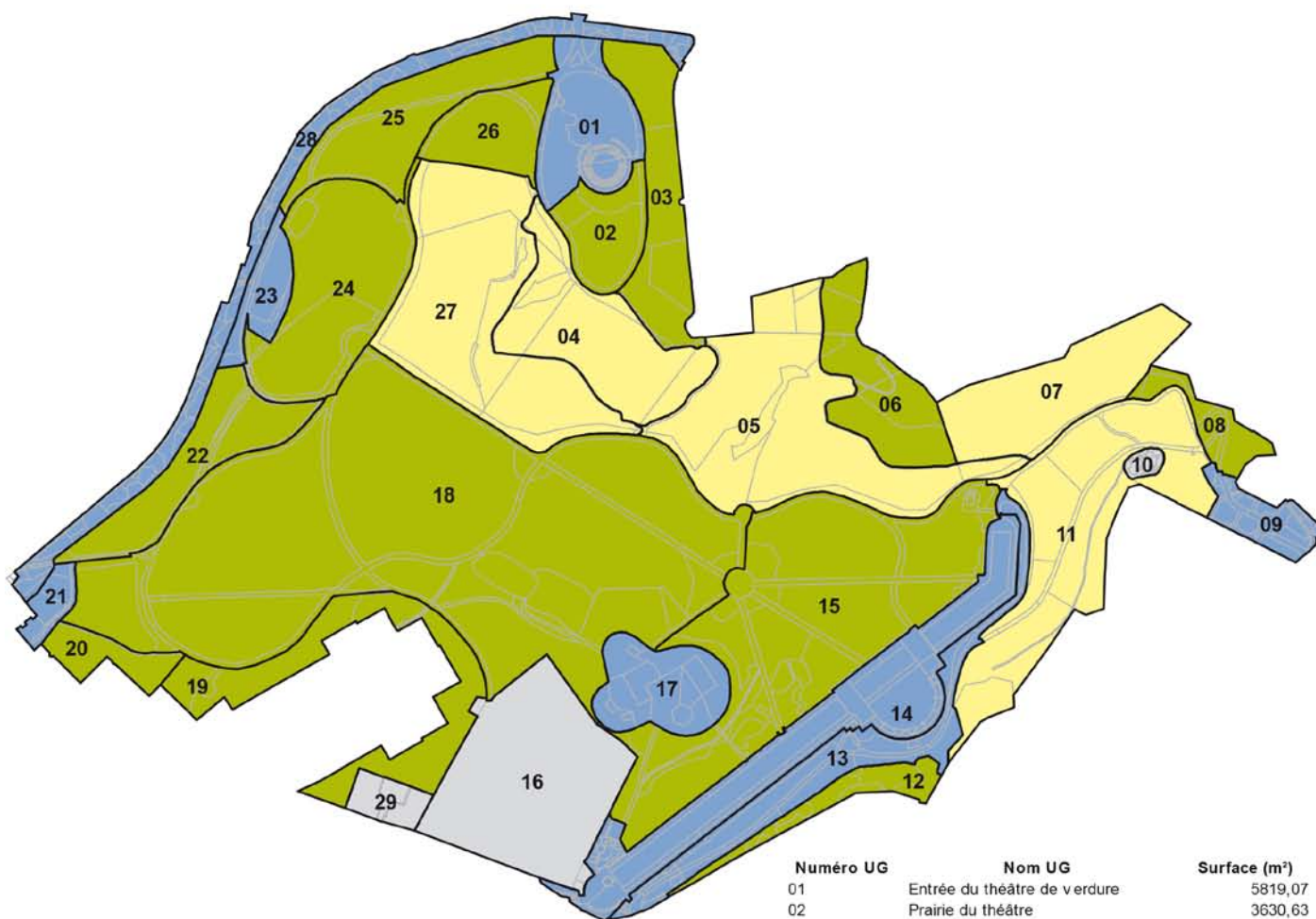
### ■ Zone naturelle protégée ou non (code couleur jaune)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...

La cartographie de gestion différenciée présente ainsi le nom, le périmètre, la surface et le code d'entretien de chacune des unités de gestion du Parc. Un cahier descriptif est rattaché à cette cartographie. Chaque unité y est décrite précisément (cf annexes : exemple de fiches descriptives).



# CARTOGRAPHIE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES 29 UNITÉS DU PARC HENRI SELLIER



0 100 200 Mètres

## Type d'entretien des unités de gestion :

- Jardiné
- Rustique
- Naturel
- Autre



Source des données:  
Direction des Parcs et Jardins - 2014

Numéro UG	Nom UG	Surface (m <sup>2</sup> )
01	Entrée du théâtre de verdure	5819,07
02	Prairie du théâtre	3630,63
03	Lisière rue des hêtres	6402,36
04	ZNP du théâtre	8741,55
05	Les deux vallons	15938,65
06	Côteau Jaurès	5874,5
07	ZNP Jaurès	7768,45
08	Lisière République	2127,13
09	Entrée et square Gueusquin	2334,48
10	Aire de jeux basse	410,97
11	Côteau de Malabry	14354,8
12	Talus de Malabry	2360,59
13	Terrasse basse	6748,22
14	Terrasse haute	11977,24
15	Bois des guinguettes	24569,74
16	Bois de l'écoute s'il pleut	13161,59
17	Aire de jeux haute	4768,55
18	Plateau boisé	56940,14
19	Lisière Chalvidan	7762,13
20	Lisière Vernadat	2016,92
21	Entrée Vernadat	1186,35
22	Lisière haute de Gaulle	6024,21
23	Entrée coeur de ville	2243,61
24	Côteau du coeur de ville	10873,07
25	Lisière basse de Gaulle	7029,5
26	Bois du théâtre	3828,25
27	ZNP ouest	15888,37
28	Talus de Gaulle-Arrufat	7731,01
29	Logement de service	1430,76

**Total : 259 942,81 m<sup>2</sup>**

# [DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE]

Les informations des chapitres précédents - histoire, géographie, géologie, ambiances paysagères, traitement horticole, usages et entretiens du lieu- définissent les éléments fondamentaux de l'écologie du site. Les habitats naturels, la flore et la faune sauvages sont en grande partie des résultantes de ce cadre de vie. Régulièrement, des inventaires naturalistes sont commandés à des bureaux d'études spécialisés pour connaître précisément l'état de la biodiversité du site. Le dernier inventaire a été conduit par le bureau d'études Biotope entre 2012 et 2014. Il a été complété par un inventaire précis des oiseaux nicheurs et de passage, effectué en 2012 par Bruno Lebrun (chargé de mission ornithologique au Département des Hauts-de-Seine, membre de la LPO et du CORIF).

## LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

### La chênaie-hêtraie acidiline

Il s'agit en grande partie du couvert forestier du parc, notamment celui du plateau. Les chênes sessiles et pédonculés, le hêtre et le châtaignier caractérisent la strate arborée de cet habitat. Le noisetier, le houx, le sorbier des oiseleurs et les ronces s'imposent en sous-bois; la jacinthe des bois, l'anémone des bois, le muguet, le sceau de Salomon multiflore y fleurissent par tâches au printemps dans les espaces les moins fréquentés. Les bords de chemin présentent d'autres espèces indigènes souvent plantées telles que la violette lantane, le buis, l'if, le fusain d'Europe et le néflier. A noter la présence de deux fougères : la fougère spinuleuse et le polystic à soies.



*Ambiance forestière de la chênaie du parc Henri Sellier.*

### Le boisement rudéral

Il s'agit bien souvent d'une dégradation de l'habitat précédent, résultant d'une perturbation du sol et en conséquence de sa flore associée. On y trouve notamment des plantations d'essences exotiques (pins, séquoias, cèdres) et une recolonisation spontanée par des espèces pionnières appréciant les milieux plus ensoleillés : robinier, érables plane et sycomore, merisier, orme champêtre, sureau noir. Le lierre couvre le sol, égayé ça et là par la ficelle, le lierre terrestre et le cerfeuil des bois. C'est un habitat très commun pour des boisements urbains. Dans le parc Henri Sellier, on le trouve particulièrement sur le coteau de Malabry et la lisière haute de l'avenue Charles de Gaulle.



*Lisière de l'avenue de la République. Les robiniers et les érables accompagnent l'allée en lacet descendant vers l'entrée Guesquin*

### La clairière acidiline à épilobes en épi

Les deux vallons au nord-est du parc et le coteau Jean Jaurès présentent des prairies sauvages où fleurissent en été les épilobes en épi. Aussi appelée épilobe ou laurier de Saint Antoine, ces hautes herbes colorent ces clairières par de grandes hampes fleuries roses. Influencées par la proximité des sous-bois, on y observe aussi l'anémone des bois et la luzule poilue. En fond de vallon, à l'atmosphère plus fraîche, se développent la cardamine des bois, le jonc diffus et une fougère : le polystic à soies.

À gauche : Les épilobes de Saint Antoine « enflamment » l'entrée de la rue Jean Jaurès en été



À droite : Talus en prairie bordant la rue de Malabry



## Les prairies de fauche

Milieux rares dans le parc Henri Sellier, les prairies enrichissent la diversité paysagère du lieu et d'une façon plus générale sa biodiversité. En effet, les écosystèmes prairiaux présentent une flore et une faune typiques, et constituent ainsi de véritables petits réservoirs de vie pour beaucoup d'espèces que l'on ne trouverait pas ailleurs dans le parc : achillée millefeuille, carotte sauvage, vesce cultivée, flouve odorante, brome mou... La prairie la plus remarquable est celle du talus situé en bas de la terrasse, longeant la rue de Malabry. Elle marque le lieu d'un caractère champêtre et les nombreuses plantes à fleurs attirent les insectes floricoles (papillons, coléoptères, abeilles, punaises, syrphes, criquets...) et leurs prédateurs (oiseaux, petits mammifères, araignées, grandes sauterelles...).



Prairie en arrière du théâtre de verdure

L'autre prairie, beaucoup plus discrète, est située au sud du théâtre de verdure. Elle présente plus un faciès de pelouse non tondue que de véritable prairie mésophile, mais sa flore se distingue quand même de son environnement boisé ou de la pelouse tondue du côté de l'entrée Arrufat. On y observe notamment le trèfle des prés, le lotier corniculé, la cardamine des prés, le bugle rampant et la scrophulaire noueuse.

D'autres habitats de vie, moins naturels - pelouses tondues, mur de soutènement et arbres d'alignements- ont déjà été décrits dans les chapitres précédents. S'ils présentent un intérêt moindre pour la flore et la faune sauvages, ils confèrent toutefois un intérêt paysager indéniable pour le parc et restent dans tous les cas, des corridors de déplacement utilisés par les espèces locales afin de transiter entre les autres milieux plus sauvages.

Un autre habitat préexiste sur le parc et demanderait à être développé : les petites zones humides. Une mare dans la Zone naturelle protégée ouest et un long fossé en bas de vallon vers l'entrée des sapins avaient été creusés lors de la réalisation du réseau de biefs. Le sous-sol sableux, perméable n'a pas permis de développer un véritable habitat humide, malgré des tentatives d'imperméabilisation du fond de la mare avec une couche d'argile. Pour autant, à l'instar des prairies, ces zones portent une multitude d'espèces inféodées à ces milieux humides, qu'il serait intéressant d'avoir sur le parc. Un projet de réaménagement de ces deux zones est prévu dans ce plan de gestion.

# LA FLORE

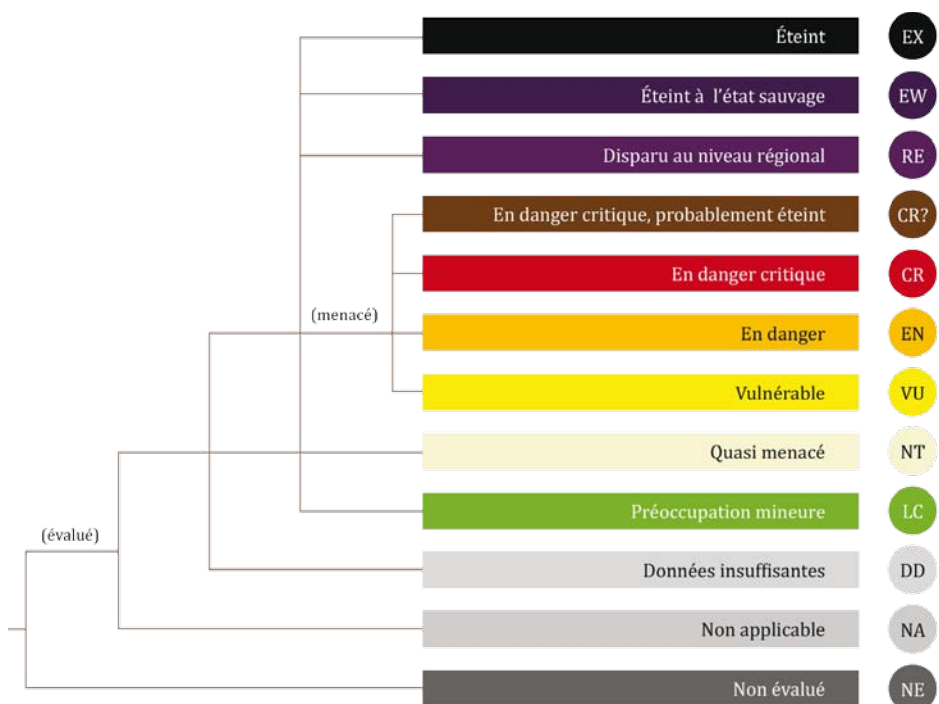
Les prospections botaniques se sont limitées aux plantes vasculaires (ayant des vaisseaux conducteurs de sève), excluant donc les bryophytes (mousses notamment). La flore spontanée du parc est ordinaire ; elle ne présente pas d'intérêt patrimonial outre mesure. Toutefois, la présence de certaines espèces doit être remarquée pour leur statut de rareté et/ou leur vulnérabilité en Ile-de-France. Il s'agit d'un petit jonc (famille des joncacées) : la luzule des bois (très rare, vulnérable et déterminante ZNIEFF) et d'une fougère (famille des dryopteridacées), le polystic à fronde soyeuse (rare et déterminant ZNIEFF). D'autres espèces présentes sur le parc bénéficient de ces statuts mais elles ont probablement été plantées, ce qui leur fait perdre leur intérêt remarquable. Nous pouvons citer l'alisier blanc, le gouet d'Italie ou le polystic de Bicknell.

À la lecture du paragraphe précédent, il convient de noter ce qui donne à une espèce (animale ou végétale) son intérêt patrimonial ou remarquable. Les deux derniers termes employés n'ont pas de définition scientifique précise ; il s'agit finalement d'une appréciation personnelle qui n'engage que celui qui l'utilise pour désigner une espèce. Bien entendu, pour les spécialistes, cette qualification est toujours argumentée et s'appuie généralement sur les critères suivants :

- est ce que l'espèce est protégée par un texte réglementaire ? (Conventions internationales, Directives européennes, loi de protection de la nature de 1976 et arrêtés de protection fixant les listes des espèces).
- est-ce que l'espèce est menacée sur un territoire ? Si ses effectifs affichent une chute continue et importante, elle peut être déclarée comme menacée dans les listes rouges nationales ou régionales. Plus simplement, sans être menacée, son abondance ou sa rareté sur un territoire donné reste un indicateur intéressant.
- est-ce que l'espèce est déterminante ZNIEFF ? Ce critère s'appuie sur les deux précédents et permet au Muséum national d'histoire naturelle de qualifier un territoire de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en fonction des espèces présentes et de certaines considérées comme remarquables (déterminantes donc).



Liste rouge éditée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, le Muséum national d'Histoire naturelle et la Région Ile-de-France, selon la méthodologie de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature).



Liste des catégories de la liste rouge. À noter une espèce sur liste rouge n'est pas forcément menacée ; après évaluation, elle peut simplement avoir le statut de préoccupation mineure.



*Fraisier des Indes (Potentilla indica). Se distingue du fraisier des bois par une fleur jaune et un fruit rouge vif, plus globuleux qu'une fraise et insipide. Fleurit jusqu'en octobre.*

Au parc Henri Sellier, l'aspect commun de la flore, sans espèce exceptionnelle, reste malgré tout un indice de bonne qualité du milieu. Notamment, peu d'espèces exotiques envahissantes ont été recensées lors du dernier inventaire : le robinier pseudo acacia, le laurier palme et le fraisier des Indes. Il s'agit d'espèces bien connues des gestionnaires, faisant l'objet de contrôle régulier. Malgré leur statut d'invasive, elles ne portent pas de préjudice notable sur la biodiversité locale. Dans certains cas, elles peuvent même se montrer utiles : fixation des sols et plante mellifère pour le robinier ; fleurissement des sous-bois pour le faux fraisier, écran de verdure permanent pour le laurier palme.

## LA FAUNE

Les inventaires naturalistes réalisés sur le parc Henri Sellier ont porté principalement sur les groupes suivants : les mammifères dont les chiroptères (chauve-souris), les oiseaux, les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons), les odonates (libellules et demoiselles), les amphibiens et reptiles. Les inventaires ne sont donc pas exhaustifs mais ils présentent les espèces les plus faciles à distinguer sur le terrain et offrant de bons indicateurs pour définir la qualité du lieu où elles vivent.

### Les mammifères

Huit espèces de mammifères terrestres vivent sur le parc. Beaucoup sont communes aux espaces boisés des villes : campagnol roussâtre, mulot sylvestre, renard roux, taupe d'Europe, fouine, hérisson d'Europe et écureuil roux. Ces deux dernières espèces bénéficient d'une protection totale de la loi de 1976 (arrêté du 23 avril 2007). Seule une espèce dénote dans ce cortège habituel : le tamia de Sibérie (ou écureuil de Corée). C'est un petit écureuil à dos brun roux traversé de 5 raies noires ou marron foncé. Originaire des forêts du Nord-est de l'Europe (Sibérie, Manchourie, Mongolie, Chine centrale...), des individus achetés en animalerie ont été relâchés dans les parcs dès les années 1970. Le tamia est considéré comme une espèce exotique envahissante, présentant un risque sanitaire pour l'homme en tant que vecteur de la maladie de Lyme. Plus précisément, la maladie est due à une bactérie du genre *Borrelia* qui se transmet lors d'une piqûre de tique elle-même infectée. Le tamia étant un porteur potentiel de larves de tiques, sa présence dans une forêt peut augmenter le risque de contamination. Heureusement, dans le cas du parc Henri Sellier, les tamias sont peu infectés par les tiques (elles-mêmes non contaminées par *Borrelia*). En fait, la tique est un parasite nécessitant plusieurs hôtes d'espèces différentes au cours de sa vie, notamment de gros mammifères tels que des chevreuils, cerfs ou sangliers, tous absents de la faune du parc.



*Tamias de Sibirie (Tamias sibiricus) courant le long d'un tronc d'arbre à proximité du théâtre de verdure - avril 2014.*



*Ecureuil roux (Sciurus vulgaris).  
Photo : Sébastien Masson (© MNHN)*

Cinq espèces de chiroptères (chauve-souris) ont été inventoriés : la sérotine commune, la noctule commune, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kühl et la pipistrelle de Nathusius. Toutes ces espèces sont protégées par la loi de 1976 (arrêté du 23 avril 2007). Et deux d'entre elles sont assez rares en Ile de France pour être déterminantes ZNIEFF : la noctule commune et la pipistrelle de Kühl.

La pipistrelle commune, la sérotine commune et la pipistrelle de Kühl sont des espèces anthropophiles très liées aux bâtiments, niches offertes par les habitations voisines au parc. La noctule commune et la pipistrelle de Nathusius préfèrent quant à elles les cavités arboricoles, présentes dans les arbres adultes et plus anciens. Sans surprise, nous retrouvons toutes ces espèces dans le domaine voisin, la Vallée aux loups. La proximité de ces espaces de nature, leur complémentarité paysagère et écologique constituent une véritable liaison dans la trame verte locale, pour que ces espèces puissent vivre et se déplacer aisément, de site en site.

## Les oiseaux

Un inventaire ornithologique précis (avec dénombrement des couples nicheurs) a été réalisé en 2012 par Bruno Lebrun. Il sera renouvelé en 2015.

Comme pour les mammifères, le cortège des oiseaux nicheurs est commun pour la région, dans le cadre d'un environnement boisé en ville. En revanche, il affiche une plus grande diversité : 30 espèces nicheuses ont été répertoriées. Certaines très communes des parcs et jardins, tels que le pigeon ramier, le merle noir, l'accenteur mouchet, le pic vert, la fauvette à tête noire, la mésange charbonnière, la pie bavarde, la corneille, l'étourneau et le pinson des arbres... Et d'autres un peu plus typique du milieu forestier : le pic épeiche et le pic épeichette (classée vulnérable en Ile-de-France), le geai des chênes, la grive musicienne, la chouette hulotte, la mésange bleue et ses « cousines » appréciant particulièrement les conifères du parc : mésanges noires et huppées ; également le roitelet huppé se joint à ces deux dernières espèces pour sa prédilection aux conifères. A défaut d'avoir un hibou, animal présent sur le blason historique du Plessis, un couple de chouettes hulottes, rapace nocturne, niche habituellement sur le parc.



*Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla). Avec une calotte brune, un jeune ou une femelle. (© P. Fontaine)*



*Mésange charbonnière (Parus major), la plus grosse espèce de mésanges fréquentant le parc. Très commune en ville.*



*Mésange huppée (Parus cristatus), petite mésange fréquentant les conifères du parc. (© P. Fontaine)*



*Chouette hulotte (Strix aluco), le seul rapace nicheur du parc. (© J.P. Moussus).*

Les densités des espèces présentes, par rapport à la superficie des lieux, sont satisfaisantes, à l'exception des espèces liées aux conifères, arbres relativement peu présents au regard des feuillus, chênes, hêtres et châtaigniers.



*Gobemouche gris (Muscicapa striata), espèce migratrice présente entre avril et octobre en IDF. (© P. Fontaine)*

Il faut noter que le gobemouche gris et le pouillot siffleur sont deux espèces nicheuses que l'on ne retrouve plus dans les derniers inventaires. Malgré la qualité boisée du parc, notamment pour le pouillot siffleur qui est une espèce forestière appréciant les futaies claires, ces deux espèces ont un statut national défavorable depuis plusieurs décennies. D'ailleurs leur disparition du parc Henri Sellier, et dans le même laps de temps, de la Vallée aux loups et du bois de la Garenne, étaye ce fait.

Enfin, nous remarquerons la nidification d'un couple de perruche à collier en 2012, qui apprécie notamment les cavités hautes des platanes. La Perruche à collier peut être considérée comme une espèce exotique envahissante en plein développement en Ile de France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue un lieu de reproduction privilégié (environ 70 couples nicheurs en 2013). Commandité par le Département, le Muséum national d'Histoire naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui, la présence de cette espèce en Ile de France et particulièrement sur le Sud des Hauts-de-Seine est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum National (CLERGEAU, 2014) estime le nombre de perruches à 5000 en Ile-de-France (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010). Le dortoir, à la frontière entre Antony et Massy compte 3500 oiseaux dont beaucoup viennent se nourrir et se reproduire sur les parcs du sud des Hauts-de-Seine, dont fait partie le parc Henri Sellier.



*Perruche à collier (Psittacula krameri). Individu mâle adulte avec son collier rose, caractéristique de l'espèce.*

L'inventaire 2012 a bien évidemment pris en compte les espèces de passage. Il s'agit des oiseaux observés lors d'une halte migratoire ou venus simplement se nourrir sur le parc. Dans les deux cas, le rôle du parc Henri Sellier est fondamental pour assurer la pérennité de ces espèces, même si elles ne sont pas nicheuses sur le site. Seize espèces ont été comptabilisées dont deux rapaces- le faucon crécerelle et l'épervier d'Europe-, la tourterelle des bois, le pic noir, le pic mar, les grives mauvis et litorne, le loriot d'Europe, le verdier d'Europe, le gros-bec casse-noyaux, le bouvreuil pivoine.

Il est intéressant de remarquer que le parc Henri Sellier abrite finalement toutes les espèces de la famille des pics d'Ile-de-France, hormis le pic cendré et le torcol fourmilier, deux espèces en danger critique d'extinction et donc très rares dans la région. Aussi, la qualité forestière du parc et les zones naturelles protégées abritant beaucoup de bois mort, permettent d'observer notamment le pic noir (le plus grand pic d'Europe), le pic mar et le discret pic épeichette. Tous les pics sont protégés au niveau national.



*Pic épeichette (Dendrocopos minor), le plus petit des pics présent sur le parc (©P. Fontaine CG92).*

## Les nichoirs artificiels

La présence des nichoirs artificiels, se substituant aux cavités naturelles des vieux troncs d'arbres, permet le maintien des populations d'oiseaux cavernicoles. Il faut noter qu'en dehors des ZNP où l'on trouve des arbres morts sur pied (chronoxyles ou chandelles), les arbres creux et dangereux sont abattus pour des raisons de sécurité du public au sein du parc, ce qui diminue d'autant le nombre de cavités naturelles potentielles. Au parc Henri Sellier, 52 nichoirs sont installés avec un taux d'occupation de 81% (données décembre 2014). Sept types de nichoirs existent selon les exigences des espèces. Ce sont principalement des mésanges charbonnières et des mésanges bleues qui les utilisent, avec quelques grimpeaux des jardins, sitelles torchepot, et pour les gros nichoirs, les discrets pigeons colombins - à ne pas confondre avec le biset de ville- et l'écureuil roux.

L'année 2014 est en revanche exceptionnelle car elle comptabilise plus de 20 nichoirs occupés par le tamia de Sibérie. Nous notons ainsi une croissance importante de sa population et un impact certain sur le nombre de cavités disponibles pour les passereaux. C'est effectivement 20 nichoirs de moins occupés par des couples de mésanges et de grimpeaux qu'auparavant.



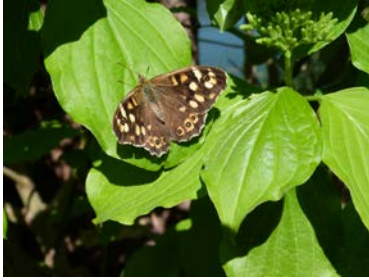
*Nettoyage d'un nichoir par un grimpeur professionnel. L'opération se déroule chaque année sur les mois de novembre et décembre.*

L'impact négatif ne s'arrête pas là, les mésanges charbonnière, bleue et les grimpeaux ont un régime alimentaire principalement orienté vers les insectes et les araignées, même s'ils consomment également des graines et des fruits. En particulier, la mésange bleue et la mésange charbonnière sont réputées pour leur grande consommation de chenilles défoliatrices (tordeuses et processionnaires notamment). Une nichée de mésange bleue peut consommer en moyenne entre 6 et 9000 chenilles processionnaires par saison. Ainsi, au-delà de la simple préservation des espèces, il s'agit bien là de bénéficier d'un moyen de lutte biologique contre d'éventuels ravageurs et de limiter les risques d'invasions, inhérents à un écosystème perturbé, où le ratio prédateurs/proies serait déséquilibré. D'ailleurs, les mésanges elles-mêmes constituent des proies pour d'autres espèces, notamment les rapaces (chouette hulotte, épervier d'Europe, faucon crécerelle). Finalement, le dispositif des nichoirs renforce la fonctionnalité de l'écosystème, en intervenant indirectement, mais positivement, sur son réseau trophique. Et le tamia de Sibérie vient en partie perturber ce fonctionnement.



## Les insectes

Lors du dernier inventaire du bureau d'études BIOTOPE, 15 espèces communes de papillons ont été observées. Certaines sont inféodées aux lisières et aux boisements : le thécla du chêne, le bombyx disparate, le tircis ; d'autres aux milieux ouverts : l'azuré de la bugrane, le gamma, la grisette (espèce assez rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF); et d'autres, plus ubiquistes comme les piérides, la belle-dame ou l'écaïlle chinée. Il faut noter que les clairières à épilobes en épi sont susceptibles d'attirer le papillon spécialiste de cette plante : le sphinx de l'épilobe. Il n'a pas encore été observé dans le parc, mais sa présence serait intéressante, étant protégé au niveau national et déterminant ZNIEFF. Bien entendu d'autres sont susceptibles d'être observées dans le parc, telles que le procris, le paon du jour ou encore la zygène de la filipendule et le demi-deuil, tous deux aussi déterminants ZNIEFF.



*Tircis (Pararge aegeria), papillon commun des boisements clairs.*



*Grisette ou hespéride de l'alcée (Carcharodus alceae), se reproduit sur les mauves (©E.Sylvestre).*



*Sphinx de l'épilobe (Proserpinus proserpina), papillon discret et sûrement plus répandu que l'on croit (© Lucarelli).*

Lors de l'inventaire 2013, ont également été vus : 3 odonates (l'aesche bleue, l'orthétrum réticulé et le leste brun -déterminant ZNIEFF°-), 8 orthoptères (sauterelle ponctuée, les criquets noir-ébène, mélodieux, duettiste et le conocéphale gracieux - protégé en Ile-de-France- et le grillon des bois), 2 espèces de coléoptères (lucane cerf-volant et grand capricorne- espèce protégée et vulnérable en Ile-de-France).



*Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum), chasse dans le parc et se reproduit à l'Étang Colbert notamment.*



*Lucane cerf-volant (Lucanus cervus), mâle (le plus gros) et femelle.*

Comme il est rappelé au début de ce chapitre, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif des espèces du parc, ce qui est d'autant plus vrai pour les insectes. Disons que les espèces recherchées donnent des indications qualitatives du milieu. Aussi, au vu des espèces observées, le bureau d'étude BIOTOPE conclut que le parc offre un environnement intéressant avec une superficie et une mosaïque de milieux naturels favorables aux différents groupes d'insectes. Il faut pour cela conserver des zones de quiétudes et entretenir la diversité des habitats, voire la renforcer, tel que le milieu humide pour les odonates (libellules et demoiselles).

Les reptiles et amphibiens ont aussi fait l'objet d'investigations, sans résultat probant. Seul le lézard des murailles, espèce protégée en France (arrêté du 19 novembre 2007), a été observé à proximité du mur de la terrasse. Bien que l'orvet soit suspecté de se trouver dans le parc, aucune donnée n'a encore été enregistrée.



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), souvent visible le long du mur de la terrasse.

En conclusion, le parc Henri Sellier est un site intéressant pour la conservation de la faune et la flore locale. Sa superficie, sa compacité, son entretien écologique (zéro pesticide depuis 2007) et la qualité de son habitat forestier confèrent au parc toute son attractivité et un potentiel certain en termes de biodiversité urbaine. Toutes les espèces recensées sur le parc ont été évaluées en fonction de leur sensibilité. Une note leur a été octroyée en fonction de leur protection réglementaire, leur abondance régionale et leur vulnérabilité (statut sur les listes rouges). Au bilan, 12 espèces dépassent notre seuil de sensibilité (>0.5 sur un total de 1) :

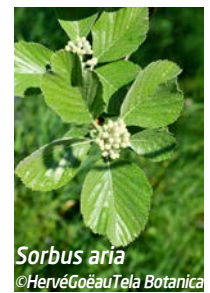
## LES ESPÈCES SENSIBLES DU PARC HENRI SELLIER

### Plantes :

- la luzule des bois (*Luzula sylvatica*), petit jonc des sous-bois de chênaie acidophile. Très rare et protégée en Ile-de-France (IDF). Déterminant ZNIEFF.
- le polystic à soie (*Polystichum setiferum*), fougère typique des microravins boisés de frênaie érablière et chênaies charmaies, assez rare en IDF. Déterminant ZNIEFF.
- l'alisier blanc (*Sorbus aria*), arbuste très rare en IDF hormis le massif de Fontainebleau, le Gâtinais et la vallée de l'Essonne. Apprécie les lisières et éclaircies sur sol sec et sableux. Déterminant ZNIEFF.



*Luzula sylvatica*  
©Wildfeuer



*Sorbus aria*  
©HervéGoëauTela Botanica



*Polystichum setiferum*  
©Mathieu Sinet Tela Botanica

### Insectes :

- le leste brun (*Sympecma fusca*), odonate (demoiselle) fréquente les eaux stagnantes avec des phragmites. Assez commun. Déterminant ZNIEFF.
- la grisette ou hespérie de l'alcée (*Carcharodus alceae*). Papillon fréquentant les prairies et pelouses. Se reproduit uniquement sur les mauves. Assez rare. Déterminant ZNIEFF.
- le conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*). Petite sauterelle appréciant les prairies sèches et chaudes. Déterminant ZNIEFF. Protégé en IDF.
- le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Grand coléoptères vivant dans les vieilles chênaies. Déterminant ZNIEFF. Protégé au niveau national.



*Cerambyx cerdo*  
©Julien Tourot MNHN INPN

## Oiseaux :



*Dryocopus martius*  
Atlas de la faune 92

*Pyrrhula pyrrhula*  
©Didier Collin Oiseaux.net



*Falco Tinnunculus*  
©leah-Philippe Siblet MNHN INPN

- le bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*). Oiseau de passage sur le parc. Le bouvreuil affectionne les forêts, vergers et boqueteaux. Espèce protégée au niveau national. Classée quasi-menacée sur la liste rouge régionale.

- la bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*). Oiseau de passage sur le parc, nichant notamment en 2012 à l'Étang Colbert. Rare en IDF. Espèce protégée au niveau national. Déterminant ZNIEFF.

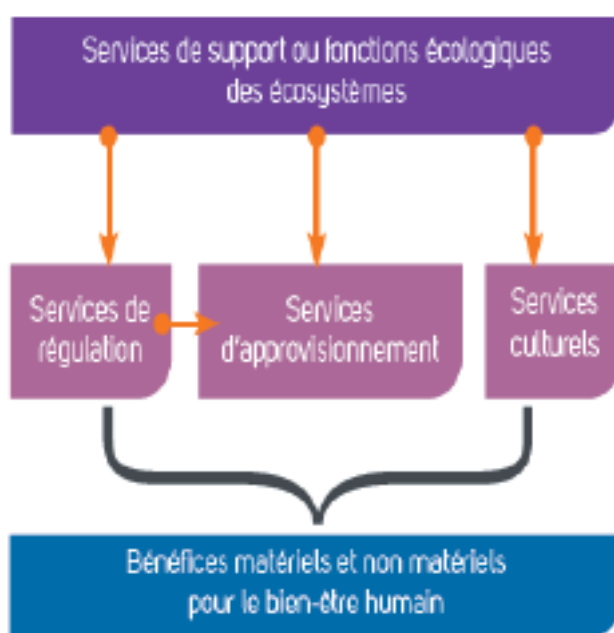
- le faucon crécerelle (*Falco Tinnunculus*). Oiseau chassant sur le parc. Rapace diurne chassant passereaux, petits mammifères, coléoptères, lézards... Peu commun en IDF. Protégé au niveau national. Vulnérable sur liste rouge.

- le pic noir (*Dryocopus martius*). Oiseau de passage, se nourrissant sur le parc. Fréquente les grands massifs forestiers. Rare en IDF. Protégé au niveau national. Déterminant ZNIEFF.

- le pic mar (*Dendrocops medius*). Oiseau de passage, se nourrissant sur le parc. Fréquente les vieilles chênaies et certains grands parcs boisés. Peu commun en IDF. Protégé au niveau national. Déterminant ZNIEFF.

## LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

En agglomération urbaine, un espace de nature tel que le parc Henri Sellier apporte de multiples services aux habitants. Ces services écologiques, générés par le fonctionnement naturel de l'écosystème, sont mis en valeur depuis quelques années, notamment grâce à l'étude internationale sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystems Assessment, 2005). En France, ce travail est prolongé par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui publie le Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels, dont un volume traite en particulier des écosystèmes urbains.



Classification fonctionnelle des services écologiques (source : UICN, extrait du MEA, 2005)

Ainsi, ces considérations valorisent et renforcent l'intérêt porté au patrimoine naturel de chaque collectivité, de chacun de ses espaces de nature, notamment en pleine ville. Elles démontrent les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de ces services, quasiment gratuits, apportés par la nature.

## **1- Les services de supports, liés au fonctionnement de l'écosystème et permettant d'alimenter les autres services**

C'est la mécanique fondamentale du système : le déroulement des grands cycles de la matière (eau, carbone, azote), la vie des espèces animales et végétales, leurs relations, la pollinisation, la propagation des gamètes, la migration des individus...

Exemples au parc Henri Sellier : présence d'un sol perméable et d'une couverture boisée importante ; zones naturelles protégées avec du bois mort qui en se décomposant, nourrit le sol ; plusieurs habitats naturels recensés ; 30 espèces d'oiseaux nicheurs ; plus de 240 espèces de plantes vasculaires...

## **2 - Les services de régulation**

Il s'agit de la réduction des risques d'inondations (un sol perméable et végétalisé diminue le ruissellement qui peut provoquer en aval des inondations lors de fortes pluies) ; de la diminution de l'érosion (protection des sols par les végétaux) ; de la régulation du climat local (les végétaux et les zones d'eau par leur évaporation abaissent les températures estivales des zones urbaines surchauffées) ; de la contribution à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols (les végétaux et la microfaune peuvent fixer les particules polluantes de l'air, les extraire du sol et de l'eau) ; de la lutte contre les espèces nuisibles, infections et parasites (un écosystème sain limite les proliférations, les invasions, les déséquilibres) ; de la pollinisation, indispensable aux productions de fruits et légumes (en dehors des abeilles domestiques, le phénomène est garanti par beaucoup d'espèces sauvages : insectes, oiseaux, mammifères...)...

Exemples au parc Henri Sellier : maintien d'un sol vivant, naturel et perméable, supportant une végétation et constituant une interface humide entre l'eau atmosphérique et l'eau des plantes ; le réseau de biefs mis en place sur le coteau nord-est diminue les risques d'inondation de la cité jardin basse ; aucun traitement chimique ; présence d'un rucher ; présence de renards et de rapaces, prédateurs limitant les proliférations de rongeurs ; présence d'oiseaux et chauve-souris régulant les populations d'insectes...

## **3- Les services d'approvisionnement**

Cela concerne la production de nourriture, de matériaux de construction, d'énergie, d'eau douce, d'air sain, de médicaments, d'éléments décoratifs...

Exemples au parc Henri Sellier : services existants surtout auparavant : peut-être des vergers et des vignes sur les coteaux, production de bois et fruits forestiers (châtaignes), pâturage...

## **4- Les services culturels**

Il s'agit des contributions innombrables de la nature à la constitution de nos valeurs so-

ciales, esthétiques, artistiques, spirituelles et patrimoniales (détente, loisirs, tourisme, promenade, photographie, peinture, sculpture, randonnée, inspirations artistiques, technologiques et scientifiques...).

Exemples au parc Henri Sellier : la conservation de l'histoire du domaine seigneurial du Plessis, les anciens châtaigniers témoins de l'époque des Guinguettes, le monumental mur de soutènement de la terrasse haute construit en 1706, la sérénité des promenades en forêt, les aires de jeux...

L'ensemble de ces services sont donc indéniablement présents au parc Henri Sellier, dans des proportions variables selon les particularismes locaux. Sa géographie, en crête de plateau, son histoire, son atmosphère champêtre et forestière, et la richesse de la flore et de la faune locales contribuent à la qualité de ses services. En outre, la gestion du parc, respectueuse de l'environnement, labellisée Eve®, garantit le maintien de cette qualité.

## [LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE]

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur le parc Henri Sellier et influence largement son plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques désormais proscrites depuis 2007. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du parc sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label Eve® « Espace végétal écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.



L'ensemble du site a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé EVE® en juillet 2012. Chaque année, un nouvel audit a lieu. 102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zero pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'ECOCERT. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.

# [BILAN DE LA PÉRIODE DE GESTION 2009-2014]

Sur les cinq dernières années, la gestion a répondu aux exigences d'entretien courant du parc et de son ouverture au public. Le budget moyen d'entretien du parc est de 200 000 € par an, consacré principalement aux paiements des entreprises horticoles et arboricoles entretenant quotidiennement le parc. Dans le même temps, certains grands travaux ont été réalisés afin de conserver la qualité d'accueil et la conservation des boisements et du patrimoine bâti. Enfin, depuis 2012, le suivi et le contrôle de gestion ont évolué pour répondre aux exigences du label Espace Végétal Ecologique (Eve® d'Ecocert).

## L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS

Une enveloppe budgétaire d'investissement a été consacrée aux travaux, de réparation ou d'amélioration des allées et des équipements du parc. Plus de 800 000 € ont été investis sur les cinq années, la plus grosse dépense étant la rénovation des allées (en enrobé gravillonné ou en sable stabilisé). Voici les travaux principaux réalisés sur la période :

1	Rénovation de la clôture du parc par remplacement d'environ 80 mètres linéaire de barreaudage en 2009
2	Amélioration du réseau de bornes fontaines par le remplacement de deux exemplaires plus résistants en 2009 et 2010
3	Sécurisation du parc par la mise en place de bornes de localisation (carroyage) en 2009
4	Amélioration du cheminement en sous bois par la remise en état des sentes 2009 et d'un pont en 2012
5	Amélioration du cheminement par l'installation de caniveaux en bois, remise en état en stabilisé et enrobé gravillonné en 2009 et 2010
6	Amélioration du cheminement par la transformation d'allées gravillonnées pentues glissantes en allées en enrobé clair ou béton désactivé en 2009 et 2010
7	Amélioration de l'accueil des sportifs par l'installation d'un agrès sportif en 2010
8	Sécurisation de la qualité du réseau d'eau par sa mise en conformité avec les normes d'hygiène en 2010
9	Augmentation de la capacité d'accueil de l'aire de jeux haute par l'installation d'une passerelle suspendue en 2011
10	Augmentation de la capacité d'accueil du kiosque par l'agrandissement de sa terrasse en 2012
11	Amélioration de l'accueil des enfants dans l'aire de jeux basse par sa rénovation en 2012
12	Amélioration de la qualité du cheminement par la remise en état d'allées en enrobé gravillonné, en stabilisé et broyats de branches en 2012-2013-2014
13	Amélioration de l'accueil des PMR (personnes à mobilité réduite) par la mise aux normes des allées en modifiant le revêtement de sol, les grilles d'assainissement et pose de bandes podotactiles 2013-2014
14	Amélioration de la qualité de l'accueil du parc par l'achat de bancs et de corbeilles en plastique recyclé en 2012 et 2013
15	Amélioration de l'accueil du public en installant des mains courantes à plusieurs escaliers 2012-2013
16	Maîtrise des écoulements d'eau de pluie dans les pentes en 2013 par la création de drainages et d'un puisard

## LA RESTAURATION DU MUR DE LA TERRASSE HAUTE

Des travaux de restauration et de confortement du mur de soutènement de la terrasse haute ont été entrepris en 2011 pour une somme de 100 000 € (études et travaux).

Le mur est constitué d'une maçonnerie de moellons de meulière jointoyés au mortier bâtard. Il est formé de trois parties rectilignes et d'une partie en courbe sur un linéaire total de 460 m. Un alignement de tilleuls adultes est présent en partie haute du mur à moins de 2 m de distance.

Un diagnostic géotechnique établi en 2009 a mis en évidence des fondations de géométrie différentes, ainsi qu'un drainage vertical formé par le remplissage de blocs meuliers. Ce drainage semblerait inefficace dans la mesure où les barbacanes qui permettent l'évacuation des eaux étaient bouchées. Ces désordres se traduisaient essentiellement par : des fissures longitudinales et verticales et obliques de 1 à 20 mm, des décrochements d'angle de mur, des maçonneries déjointoyées. On notait également des fissures obliques dans l'extrémité Sud et une courbure de la tête du mur en partie Sud.

Ces désordres étaient dus essentiellement à une dégradation de la maçonnerie et à des mouvements de tassement liés au fonctionnement de l'ouvrage et à la sensibilité des terrains d'assise. Les tilleuls ne semblent pas être la cause de la courbure observée en partie Sud. Ce tronçon, rectiligne depuis l'origine de la construction a donc subi une déformation due à la poussée des terres.



*Travaux de réfection du mur en novembre et décembre 2011 / Fissure en cours de traitement / Mur assaini et fissures bouchées (©H.Pytlak).*

En conséquence, des travaux ont permis de rectifier les problèmes recensés. Ils ont consisté au décapage du mur, au traitement des fissures et des joints (déjointoiement, rejointoiement), à la reprise de la maçonnerie avec la repose de pierres, à des injections de régénération de maçonnerie.

Le parc Henri Sellier étant un site classé et son mur de soutènement étant un ouvrage historique datant de plus de 3 siècles, l'architecte des bâtiments de France a été sollicité pour veiller à la bonne restauration de l'ouvrage selon les règles de l'art.

## LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

En grande majorité, les préconisations du plan de gestion et de régénération forestière du parc Henri Sellier 2009-2018 ont été suivies et ont conduit à des investissements réguliers effectués chaque année pour assurer le bon état des différentes parcelles boisées. Ainsi, sur la période 2009-2014, 240 000 € ont été consacrés à la préservation des boisements. Il s'agit principalement de débroussaillage, de sélection pied à pied, d'éclaircies, d'abattages,



de recépages et bien entendu de plantations d'arbres et d'arbustes dans le respect du cortège floristique de la chênaie.

## LES CONSÉQUENCES DE LA PRÉSENCE DE COLLYBIES SUR LES CHÊNES

Le boisement situé sur le plateau du parc Henri Sellier est constitué d'une chênaie arrivée à maturité, dont les arbres les plus anciens sont âgés de plus d'un siècle. Le 21 mai 2012, un gros chêne en pleine végétation a chuté dans ce secteur, par une météo sans vent. Le diagnostic a montré que son système racinaire était totalement dégradé par un champignon, la collybie. Aucun signe extérieur d'affaiblissement de l'arbre n'était visible. Dans les jours suivants, des fructifications de collybie ont été observées sur d'autres arbres voisins ; 7 arbres ont alors été abattus en urgence avant la fête des Guinguettes.



Fructification (carpophore) de la collybie (*Collybia fusipes*) au pied d'un chêne sur le parc Henri Sellier (© D.Imblot).



Chablis de chêne centenaire, juin 2012 (© B.Ramothe).

En octobre 2013, l'expertise a permis de détecter 5 nouveaux chênes atteints de Collybie, dont 3 situés en zone fréquentée qui ont donc été abattus.

La fructification de la Collybie est la seule façon de détecter sa présence dans les systèmes racinaires. Elle peut avoir lieu en mai-juin ou en octobre si les conditions climatiques sont favorables. Le piétinement du sol favorise la propagation de ce type de champignon, car il fragilise par asphyxie les systèmes racinaires. Parallèlement, le compactage du sol peut empêcher la fructification du champignon, et rendre impossible sa détection, alors même que le système racinaire est déjà atteint et dégradé.

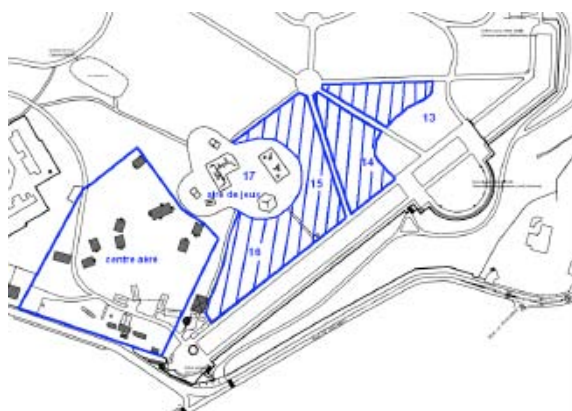
L'expertise précise : « L'absence de symptômes, hors fructifications de la collybie, rend la détection des arbres potentiellement dangereux très difficile. Par conséquent, il reste un risque incompressible par rapport aux sujets parasités sur lesquels les carpophores ne se développent pas. »

Au regard de cette situation très préoccupante, et afin de sécuriser ce secteur, une vingtaine de vieux chênes se trouvant dans l'aire de jeux a été abattue en avril 2014.

Plusieurs mesures importantes ont donc été mises en place, afin de diminuer les risques pour les usagers du parc Henri Sellier et du centre aéré, notamment la fermeture du parc en cas d'orage ou de vent fort (plus de 60 km/h pour le moment), la fermeture des zones

à risque et une surveillance accrue des arbres.

La superficie qui a été fermée au public, pour une durée d'un an renouvelable selon l'évolution de la situation, est d'un hectare sur les 26 hectares du parc. Cette fermeture est accompagnée d'un apport de mulch sur le sol au pied d'arbres, afin de favoriser le décompactage progressif et naturel du sol.



*Zone hachurée en bleu : parcelles boisées clôturées, en raison du risque de chutes d'arbres, attaqués par la collybie*



*Mise en protection des parcelles touchées par la collybie. Vue depuis le carrefour de la patte d'oie du Boisement des guinguettes*

Pour conclure, le parc est confronté au vieillissement de ces arbres, encore majestueux et très présents dans le paysage, mais qui, du fait de leur âge, sont plus vulnérables aux maladies, aux parasites et au tassement du sol, qui les affaiblissent également. Une gestion rigoureuse doit continuer à être appliquée, qui implique des régénérations avec des abattages et des replantations d'arbres, au bénéfice des futures générations. Le plan de gestion 2015-2019 en sera le garant.

# [LA GESTION DU PARC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES]

A l'issue du diagnostic technique, des visites de terrain de l'équipe projet et de l'enquête auprès du public, 110 propositions d'améliorations ont été formulées. Toutes ont été étudiées par l'ensemble des membres de l'équipe projet pour finalement être validées ou reportées dans une programmation ultérieure ou simplement rejetées. Le criblage ainsi effectué a pour objectif de donner une cohérence à l'ensemble du plan de travail, qui devra être mis en œuvre selon les grands d'axes d'amélioration choisis. Bien entendu, il s'agissait aussi de rester dans le cadre défini par les contraintes réglementaires, politiques, budgétaires, environnementales et professionnelles, inhérent à toute opération publique.

Ainsi, le plan de travail présente toutes les opérations projetées dans les 5 ans à venir, rattachées à leur objectif, eux-mêmes issus d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établi dans le plan de gestion. C'est un outil de justification et de validation.

## **Le plan 2015-2019 s'organise autour de quatre axes :**

### **1- Améliorer de la qualité paysagère du site**

Un travail sera effectué sur les entrées, les lisières et les parties les plus jardinées du parc (les terrasses). La conservation du patrimoine arboré est un des objectifs majeurs de cet axe. Egalement, le dégagement de vues sur les environs sera un point important renforçant le caractère du lieu (belvédère).

### **2- Renforcer la qualité d'accueil du public et l'animation du site**

Il s'agit notamment de compléter les équipements actuels (bancs, tables, jeux, poubelles...), de mettre en place un parcours sportif. La signalétique du parc sera renouvelée. Des communications et des animations seront développées.

### **3- Conserver et développer la biodiversité**

De nouveaux inventaires seront effectués ; les habitats naturels (forêt avec bois mort, prairies et clairières forestières) feront l'objet d'une attention renforcée dans leur entretien. Un projet de pérennisation des deux petites zones humides sera lancé.

### **4- Améliorer la gestion globale et l'entretien du parc**

Il s'agit de travaux d'entretien et de rénovation des équipements ; d'entretenir les clôtures, les barreaudages, les murets d'enceinte, les systèmes de fermetures des entrées... C'est aussi améliorer les outils de gestion et de reporting (tableau de bord et comptabilité matière) selon les exigences des certifications ISO 9001, ISO 14 001 et de la labellisation Eve®.

Chacun de ces axes est décliné en plusieurs objectifs, auxquels sont rattachées des opérations concrètes à conduire dans les 5 ans.

# PLAN DE TRAVAIL

## AXE I : QUALITÉ PAYSAGÈRE

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>Enrichir et préserver la qualité paysagère et patrimoniale du parc</b>	14-terrasse haute	Dir	Restauration future de l'alignement de tilleuls en projetant une réfection globale de la terrasse haute (alignement de tilleuls, bancs, placette...)	2018	1
	18- plateau boisé	Dir	Etudier la restauration de la grande allée est-ouest (revoir l'entrée sur l'avenue de Gaulle)	2016	2
	12- talus de Malabry	Serv	Retravailler le talus en visant une ambiance champêtre ; arracher les ligneux actuels (sauf muriers pleureurs), laisser les souches, renouveler la prairie par sursemis; implantation d'un verger d'arbres de plein vent (pommiers à cidre, pêchers type...); andains de fauches; installation du rucher	2015	3
	13-terrasse basse	Serv	Mettre en valeur la qualité minérale du mur de soutènement de la terrasse, comme élément du patrimoine, par des aménagements paysagers à propos.	2015-2018	4
	5- Les deux vallons	Serv	Restaurer et conserver une visibilité sur les particularités paysagères et géomorphologiques de cette unité (vues d'en haut et d'en bas)	2015-2017	5
	6- coteau Jean Jaurès	Serv	Restaurer et conserver une visibilité sur ce coteau (vues d'en haut et d'en bas). Soigner la qualité paysagère de la prairie et du sous-bois.	2015-2017	6
	parc	Unité	Etudier la conservation et la gestion des calocèdres de la Promenade des 4 forêts. Maintenir les sujets en tant qu'arbres d'avenir.	2015	7
	parc	Serv	élaborer un schéma paysager pour le renforcement du code qualité "jardiné" des entrées de parc (ex : entrée Arrufat)	2015	8
	23- entrée du cœur de ville	Dir	Rehausser la qualité patrimoniale et historique de cette entrée. Développer un aspect plus prestigieux : barreaudage et portail en fer forgé (ex de l'entrée de Malabry), traitement horticole plus soutenu.	2016-2017	9
	1-théâtre de verdure	Unité	Intérieur : accompagner le développement du terre-plein central et des abords de l'entrée (renforcer les plantations, régulariser un arrosage)	2015	10
<b>Développer la qualité "jardinée" des entrées du parc</b>	3-lisière rue des hêtres	Unité	entrée rue des hêtres : agrémenter le talus en face avec une strate arbustive en arrière plan, masquant le grillage, et un massif de plantes de sous-bois en premier plan (s'inspirer de la proposition faite pour l'entrée Arrufat, conserver le même cortège de plantes).	2015	11
	6- coteau Jean Jaurès	Unité	éclaircir le bosquet situé juste à l'entrée (retirer des arbustes, taille des restants).	2015	12
	5-Les 2 vallons	Unité	Retirer les ganivelles de part et d'autre de l'allée aboutissant au portail de la rue des Sapins	2015	13
	9-entrée gueusquin	Unité	dégager la vue de part et d'autre du portail, à droite et à gauche (sur le châtaignier notamment).	2015	14

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>Développer la qualité "jardinée" des entrées du parc</b>	9-entrée gueusquin	Unité	renforcer la qualité jardinée de cette unité. Renforcer les plantations des massifs.	2015	15
	13-terrasse basse	Serv	agréments l'entrée de massifs de rosiers faciles à entretenir (type Décorosiers® variétés 'Emera', 'Suneva', 'Calizia', 'Yesuvia'...).	2016	16
	21- Entrée Vernadat	Unité	renforcer la qualité jardinée de cette unité au niveau de l'entrée du portail Vernadat, notamment en protégeant les massifs plantés du piétinement; renforcer les plantations	2016	17
<b>Créer des vues sur les environs</b>	6- coteau Jean Jaurès	Serv	Sur le chemin séparatif entre le vallon boisé (au-dessus) et le coteau Jean Jaurès (en dessous) : aménager une vue sur le vallon des Blagis - vue sur le talus de Fontenay; traiter le taillis de châtaigniers en taillis fureté pour les zones devant rester opaque, et en fausse futaie (futaie de souche sur taillis) au niveau de la vue à aménager.	2015	18
	13-terrasse basse	Unité	Retirer par portion la haie en pied de mur; en priorité les cotoneasters et les noisetiers de part et d'autre de l'escalier central, ainsi que les arbustes situés sous la table d'orientations.	2015-2017	19
	24- coteau du cœur de ville	Serv	au niveau de la placette, ouvrir une vue sur le cœur de ville, prolongeant ainsi la perspective de l'allée droite.	2015	20
	13-terrasse basse	Serv	Créer des fenêtres de vues dans les bosquets situés en bout de terrasse : 1) au niveau des tables de pique nique (vue sur le château de Sceaux) 2) au niveau du futur emplacement des agrès (vue générale sur la vallée de la Bièvre).	2015	21
<b>Créer et restaurer des clairières et des vues dans le parc</b>	5- Les deux vallons	Unité	rouvrir la vue sur le vallon descendant rue des Sapins, empêcher le refermement de l'espace par les ligneux.	2016	22
	5- Les deux vallons	Serv	rouvrir la partie basse (recépage, arrachage et taille de ligneux) pour créer une vue sur le vallon. Ajouter une barrière rustique en bois pour protéger la zone humide et servir d'appui pour profiter de la vue.	2016	23
	18- plateau boisé	Unité	conserver la grande clairière dans l'état en suivant le même principe de gestion de la futaie du plateau du Bois de la Garenne (création de chambre de régénération lorsque cela le nécessitera); gestion de futaie en bouquet	2015-2018	24
<b>Soigner les lisières ayant impact paysager fort sur la ville</b>	3-lisière rue des hêtres	Unité	poursuivre la même gestion actuelle de la lisière en limite du barreaudage (prendre comme référence la vue actuelle depuis la rue des hêtres)	2015-2019	25
	6- coteau Jean Jaurès	Unité	agréments le mur longeant la rue de pervenches et de lierre retombant	2015-2016	26

# PLAN DE TRAVAIL

## AXE I : QUALITÉ PAYSAGÈRE

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>Soigner les lisières ayant impact paysager fort sur la ville</b>	7- ZNP Jean Jaurès	Unité	Gérer proprement la lisière avec les riverains ; développer des haies de Benjès en arrière plan dans le boisement	2015-2019	27
	25- lisière basse De Gaulle	Unité	entretenir le sous-bois afin de laisser une transparence sur l'avenue. Le travailler pour avoir une transition paysagère douce entre les abords extérieurs du parc, très jardinés, et le parc au caractère forestier	2016	28
	22- lisière haute De Gaulle	Unité	travail de la lisière doit être homogène avec celle de la lisière basse.	2017	29
	23- entrée du cœur de ville	Unité	créer une certaine transparence de la lisière au niveau central, face au portail; obtenir une profondeur de champ dans les sous-bois	2015	30
	3-lisière rue des hêtres	Serv	prévoir le remplacement, en une opération, des fascines retenant le talus. Les remplacer par un système de soutènement plus rustique en accord avec le code d'entretien : exemple de dosses (issues des chênes du parc) avec pieux battus, ou plessis de châtaigniers.	2017	31
<b>renforcer les ambiances paysagères des unités selon leur code d'entretien</b>	3-lisière rue des hêtres	Unité	allée partageant la ZNP du théâtre et la lisière rue des hêtres : transplanter les arbustes plantés trop près de l'allée, en arrière plan. (ARRACHAGE)	2016	32
	4,5,27- ZNP	Unité	remplacer les fascines trop endommagées par des systèmes plus rustiques (dosses)	2017	33
	13-terrasse basse	Serv	Agrémenter les parties dégagées du mur avec des rosiers grimpants ou rosiers lianes.	2016	34
	26- bois du théâtre	Unité	retirer les érables; planter des hêtres, accompagner/développer les couvre-sols plantés	2017	35
	13-terrasse basse	Unité	Déplacer les poubelles actuellement situées sur le parterre des bouleaux.	2015	36
	10- aire de jeux basse	Unité	Revoir la taille des ligneux de part et d'autres des poubelles. Rabaisser les ifs. Eclaircir l'aire de jeux par taille dans le boisement	2015	37
	6- coteau Jean Jaurès	Unité	retirer une bonne partie des ganivelles longeant le chemin aboutissant à l'entrée Jean Jaurès	2015	38
	17- aire de jeux haute	Serv	créer un archipel d'îlots végétalisés autour des arbres plantés avec des copeaux et graminées en touffes.	2016-2017	39
	15- boisement des guinguettes	Unité	Au niveau de la patte d'oie : réaligner l'allée partant vers l'extrémité Est de la terrasse, par rapport à son tracé rectiligne d'origine.	2015	40

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>renforcer les ambiances paysagères des unités selon leur code d'entretien</b>	22- lisière haute De Gaulle	Unité	retirer le grillage; constituer un cordon naturel de branches mortes (haie de Benjès) Extérieur : mettre en place une protection du sol autour du gros chêne (simple mulching, barriérage éventuel)	2016	41
	1-théâtre de verdure	Unité		2015	42
	1-théâtre de verdure	Unité	abattage d'un platane (pour raisons phytosanitaires)	2015	43
	2- prairie du théâtre	Unité	effectuer des recépages dans la lisière (ouest / sud-ouest) pour éviter l'effet de mur végétal le long de l'allée. Travailler une lisière dentellée.	2015	44
	11- coteau de Malabry	Unité	Effectuer une sélection parmi les arbres sur le coteau bas. Prévoir l'abattage de certains robiniers	2015	45
	14-terrasse haute	Unité	Réaliser un état phytosanitaire des tilleuls en alignements	2015	46
	14-terrasse haute	Serv	Intervention au pied du cèdre de la placette, pour dégager son collet	2015	47
	15- boisement des guinguettes	Dir	suivre le développement des collybies et autres lignivores sur les chênes adultes. Conserver l'unité en tant que futaie jardinée pied à pied (sans taillis ni fourré).	2015-2019	48
	18- plateau boisé	Unité	protéger le sol de la clairière avec les broyats issus des tailles du parc autant que possible	2015-2019	49
	<b>Conserver le patrimoine arboré du parc</b>	20 & 19 lisière Chalvidan et Vernadat	Serv	Assurer un éclaircissement progressif de la lisière côté riverains. Travailler un taillis clair avec arbustes forestiers à fleurs (prunellier, aubépine, merisier...). Répondre ponctuellement aux demandes d'éclaircies sur les gros chênes.	2015-2019
18- plateau boisé		Serv	recépage et lisière à créer selon le projet de grande allée est-ouest	2016-2019	51
18- plateau boisé		Serv	Planter des essences de remplacement en accompagnement de jeunes chênes d'avenir	2017	52
18- plateau boisé		Serv	Proposer des solutions alternatives, par mixité d'essences de grand et petit développement pour un renouvellement par bosquets	2016-2017	53
18- plateau boisé		Serv	poursuivre le plan de gestion forestier 2009-2018.	2015-2018	54

## PLAN DE TRAVAIL

### AXE I : QUALITÉ PAYSAGÈRE

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>conservier le patrimoine arboré du parc</b>	22- lisière haute de Gaulle & 24- coteau cœur de ville	<b>Serv</b>	Rouvrir progressivement les parcelles de régénération. Retirer les clôtures. Etudier l'élaboration de haies pleissées aux endroits nécessitant encore un obstacle à la circulation. Voir les haies de Benjès également.	2016-2017	<b>55</b>
	20-Lisière Vernadat	<b>Unité</b>	gérer le développement des houx (recépage, arrachage)	2016	<b>56</b>
	les Entrées	<b>Serv</b>	Planter des essences "symboles" rappelant le caractère de ce parc : chataigniers, chênes, séquoias	2015-2017	<b>57</b>
	les Lisières	<b>Serv</b>	Planter des arbres de développement moyen , à floraison et fructification importante, telles que Aubépines, Prunus	2016-2017	<b>58</b>
	parc	<b>Unité</b>	Mettre en valeur des sujets d'avenir, choisis, par détourage, avec recépage des sujets concurrents	2016-2018	<b>59</b>
	parc	<b>Unité</b>	commander et suivre les expertises phytosanitaires des arbres du parc, pour tous les secteurs constitués d'arbres âgés et sénescents	2015-2019	<b>60</b>

### AXE II : ACCUEIL DU PUBLIC ET ANIMATION

	2- prairie du théâtre	<b>Unité</b>	ajouter 2 tables de pique-nique derrière la haie du théâtre de verdure. Ajouter une poubelle bi-flux	2015	<b>61</b>
	parc	<b>Unité</b>	installer de nouvelles poubelles bi-flux sur les terrasses haute et basse	2017	<b>62</b>
	parc	<b>Dir</b>	Ajouter des couvercles aux poubelles pour éviter le pillage par les corneilles et renards. Développer des prototypes (exemple du couvercle souple en caoutchouc : modèle Pytlak®)	2016	<b>63</b>
<b>Améliorer les équipements et les aires de détente</b>	15- bois des guinguettes	<b>Unité</b>	Déplacer les agrès en bas de la terrasse sur la petite zone engazonnée à l'extrême sud-est (à intégrer au parcours sportif)	2015	<b>64</b>
	17- aire de jeux haute	<b>Serv</b>	Ajouter quelques jeux pour les enfants en bas âge	2016-2017	<b>65</b>
	2- prairie du théâtre	<b>Unité</b>	ajouter 1 banc en bord d'allée surplombant la prairie (côté ouest).	2015	<b>66</b>
<b>Animer le parc en améliorant les services culturels et de loisirs</b>	24- coteau du cœur de ville	<b>Unité</b>	ajouter 2 bancs	2017	<b>67</b>
	15- boisement des guinguettes	<b>Serv</b>	maintenir une chénaie en place, sous forme de futaie jardinée pied à pied, de faible densité, afin que le lieu reste un espace de détente pour le public. Les chambres de régénération seront conservées dans cet objectif.	2015-2019	<b>68</b>



## AXE II : ACCUEIL DU PUBLIC ET ANIMATION

Animer le parc en améliorant les services culturels et de loisirs	parc	Dir	Développer une signalétique directionnelle avec la DCOM (cœur de ville, RER, Vallée-aux-loups...) + nom des allées	2018-2019	69
	parc	Dir	Réaliser un parcours sportif avec des aires d'exercices à thème	2017	70
	parc	Dir	établir un circuit PMR	2014-2015	71
	parc	Dir	dénommer toutes les allées du parc. Elaborer un plan en conséquence. Signalétique à prévoir. Étiquettes sur les arbres remarquables.	2018-2019	72
	1-théâtre de verdure	Dir	Développer des animations et autres événements dans le théâtre de verdure (cours de sport, musique, théâtre...)	2015	73
	14- terrasse haute	Dir	Avoir un kiosque plus souvent ouvert. Revoir le contrat de concession.	2015	74
	parc	Dir	Communiquer sur l'histoire du site / reprise des panneaux de la ville/ organiser des visites conférences / événementiel lors des journées nationales du patrimoine, des jardins...	2015	75
	20-Lisière Vernadat	Dir	sensibiliser les riverains au caractère du parc, de chaîne remarquable, et donc de l'importance de protéger les gros chênes en lisière.	2015-2018	76

## AXE III : GESTION GLOBALE ET ENTRETIEN

Rénover le bâti	1-théâtre de verdure	Unité	Restaurer les éléments de boiseries et le mobilier situés sous le kiosque.	2016	77
	14- terrasse haute	Dir	Refaire les sanitaires (avec plus de luminosité) et prévoir une récupération des eaux de toitures	2017	78
	1-théâtre de verdure	Serv	Nettoyer le local électrique/sanitaires régulièrement. Prévoir une réfection du local si celui-ci doit être utilisé en vue de futures animations du théâtre de verdure (sanitaire, réserve petit matériel).	2015	79
	1-théâtre de verdure	Unité	enlever les graffitis existants (passages réguliers)	2015-2019	80
Rénover le bâti	parc	Unité	Contrôle et remise en état si nécessaire des murets d'enceinte et barreaudage	2015-2017	81
	6- coteau Jean Jaurès	Unité	réfection de la deuxième passerelle enjambant le bief.	2015	82
Améliorer la qualité technique des aménagements	1-théâtre de verdure	Unité	améliorer le drainage de la partie centrale engazonnée du théâtre.	2016	83
	4,5,27- ZNP	Unité	recruser les biefs	2015-2016	84
	parc	Serv	établir et mettre en oeuvre un plan de réfection	2015	85

## PLAN DE TRAVAIL AXE III : GESTION GLOBALE ET ENTRETIEN

objectif	unité de gestion	niveau	opération	date indicative	n°
<b>Améliorer la qualité technique des aménagements</b>	11- coteau de Malabry	Unité	Rénover progressivement les fascinages (en matériau rustique) pour éviter les érosions de terrain.	2016-2017	86
	15- boisement des guinguettes	Unité	Protéger / renforcer les carrefours avec de grosses pierres, notamment au niveau de la placette en demi-lune	2015	87
	parc	Serv	mise en place de compteurs automatiques aux grilles d'entrée du parc (comptage des visites)	2016	88
	5- Les deux vallons	Unité	Empêcher le public d'emprunter le bief partant de l'entrée rue des hêtres	2015	89
<b>Renforcer la sécurité des lieux</b>	5- Les deux vallons	Unité	Améliorer la visibilité du vallon boisé pour la sécurité et l'évacuation du public. Renforcer l'interdiction d'entrée sur cette unité	2015-2016	90
	parc	Serv	Améliorer les fermetures des portails. Etudier au cas par cas, l'installation d'une serrure ou d'un système de chaîne et patte soudée. Priorité au niveau du portail de la ZNP Jean Jaurès.	2015-2016	91
	17- aire de jeux haute	Serv	Rappeler avec des panneaux d'avertissement l'âge d'utilisation des jeux au pied des structures	2015	92
	21- Entrée Vernadat	Unité	Masquer cette entrée, laisser la végétation envahir le chemin conduisant à l'entrée fermée côté de l'Avenue De Gaulle; poser une clôture en amont sur les chemins qui y conduisent (ou andains de bois mort); Installer une information sur l'avenue de Gaulle.	2015	93
	21- Entrée Vernadat	Unité	empêcher les usagers de longer le barreaudage (ganivelle, andain...); protection à installer à l'autre bout du chemin également	2015	94
	parc	Dir	étudier la possibilité d'accéder à toutes les allées et portails en véhicule 4 roues	2015	95
<b>Garantir la vocation du parc face aux modifications foncières</b>	parc	Serv	Etablir un circuit prioritaire d'entretien des allées (balayage de feuilles) correspondant aux rondes des AAS. Notamment les allées pentues conduisant à l'aire de jeux basse	2015	96
	parc	Dir	Suivre la cession du square Gueusquin à la Ville.	2015-2016	97
	parc	Dir	Suivre l'évolution du projet du Panoramic et de l'Ermitage afin de rétablir la liaison Sellier-Vallée aux loups	2015-2017	98

### AXE III : GESTION GLOBALE ET ENTRETIEN

<b>Garantir la vocation du parc face aux modifications foncières</b>	16-bois de l'écoute s'il pleut (ex-centre aéré)	<b>Dir</b>	Déterminer la vocation du lieu et lancer un projet d'aménagement idoine. Déplacer une partie de l'activité de la fête des Guinguettes s'effectuant aujourd'hui sur le bois des guinguettes (pour diminuer la pression sur cette unité ; stockage des camions...)	2015-2019	<b>99</b>
<b>Assurer le maintien d'un label environnemental</b>	parc	<b>Dir</b>	suivre les exigences du référentiel en cours ; préparer les audits annuels	2015-2019	<b>100</b>
<b>Renouveler le plan de gestion</b>	parc	<b>Dir</b>	faire le bilan sur la période 2015-2019; lancer les expertises utiles ; élaborer le nouveau plan	2019	<b>101</b>

### AXE IV : BIODIVERSITÉ

<b>Commander des études écologiques</b>	parc	<b>Serv</b>	Etude sur les coléoptères saproxylophages (ZNP)	2018	<b>102</b>
	parc	<b>Dir</b>	Etude de la population d'écrevilles roux	2017	<b>103</b>
	parc	<b>Dir</b>	Etude de la population de Tamia de Sibérie	2016	<b>104</b>
	parc	<b>Serv</b>	Lancer l'inventaire faune, flore, habitats - bilan du plan de gestion	2019	<b>105</b>
	parc	<b>Serv</b>	Réaliser une opération, au moins, de sciences participatives pilotée par Vigie Nature Muséum national d'Histoire naturelle	2015-2019	<b>106</b>
<b>Protéger et améliorer les habitats écologiques</b>	5- Les deux vallons	<b>Unité</b>	Déplacer le rucher vers l'unité 12- coteau de Malabry	2016	<b>107</b>
	parc	<b>Unité</b>	Préserver/développer les cavités pour les chiroptères	2017	<b>108</b>
	parc	<b>Unité</b>	Enrichir les prairies avec sursemis d'espèces mellifères	2016	<b>109</b>
	parc	<b>Serv</b>	Installer des pierriers (construction en pierres sèches, meulières) orientés sud pour la conservation des reptiles	2016	<b>110</b>
	parc	<b>Serv</b>	Construire des gîtes à insectes avec des stères de grumes (issues du parc)- mise en place dans les ZNP proches des circulations.	2016	<b>111</b>
	parc	<b>Unité</b>	Développer les haies de Benjès sur les périmètres des zones naturelles	2015-2019	<b>112</b>
	parc	<b>Unité</b>	Confirmer la présence et protéger la Luzule des bois, ainsi que les espèces sensibles de la flore inventoriées sur le parc	2015	<b>113</b>
	27- ZNP & 5- Les deux vallons	<b>Dir</b>	Projets de mares et de fossés permanents sur les zones humides associées au réseau de biefs.	2016-2017	<b>114</b>

L'ensemble de ces opérations seront conduites sur la période 2015-2019. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières, les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc possible que certaines opérations soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera prioritaire.

## [CONCLUSION]

Ce plan de gestion 2015-2019 est le premier document rassemblant autant de données sur le parc Henri Sellier. Parce qu'il repose sur un diagnostic complet, s'appuyant lui-même sur les documents d'études réalisés auparavant, l'actuel plan garantit une bonne cohérence entre le programme et le caractère du lieu.

Un élément majeur de ce nouveau plan de gestion, et de ceux qui suivront, est justement la définition du caractère du lieu, cité en introduction de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

Les cinq prochaines années seront notamment consacrées au renforcement de la qualité horticole des entrées et des zones les plus jardinées. Ce sera le cas pour la terrasse basse qui accueillera de nouveaux massifs de rosiers, une mise en valeur du mur en meulières et un aménagement du talus, en verger sur prairie. Un projet de rénovation de la terrasse haute sera étudié (réaménagement de la placette du cèdre, restauration des bancs de la promenade, renouvellement de l'alignement de tilleuls). Egalement, afin de valoriser la qualité exceptionnelle du site en tant que belvédère, de nouvelles vues sur les vallées seront aménagées. Bien entendu, le patrimoine arboré avec la chânaie historique fera l'objet de toutes les attentions ; les problèmes engendrés par les attaques de collybies devront être traités dans le respect du caractère du lieu, sans concession sur la sécurité du public.

Pour finir, cette synthèse a été réalisée sur la base de l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger ce plan, est un effort considérable, qui lui confère une valeur indéniable. C'est effectivement un travail conséquent de rédaction, qui reste novateur dans le métier, où la culture et la transmission orales des techniciens constituaient, jusqu'ici, une part essentielle des connaissances sur la gestion du site. Désormais, le plan de gestion cristallise ces connaissances dans un document écrit, transmissible aux générations suivantes.

Pourtant, la rédaction du plan de gestion n'est pas une fin en soi. Il s'agit bien d'un plan de travail qu'il faut mettre en oeuvre sur les cinq prochaines années. Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion, et transmettre la mémoire des aménagements sur le parc Henri Sellier. En 2019, c'est l'évaluation de ce travail qui nous confirmera son intérêt.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du Conseil départemental permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.

### **Christian Lemoing, Chef du Service Territorial Sud.**

« Aujourd'hui la conduite de l'entretien d'un parc passe obligatoirement par la mise en place d'un plan de gestion. C'est l'outil indispensable du gestionnaire, véritable guide et recueil des données techniques, environnementales et humaines d'un lieu. Ce document doit être considéré comme une aide à la réflexion, à la conservation de la mémoire du parc. C'est un guide que le responsable de parc et son équipe font vivre, évoluer au rythme des projets, des travaux saisonniers et des orientations de la direction. Ce n'est pas un document figé, au fond du tiroir et qui ennuie, tout au contraire c'est une aide à la décision, à la création où chacun est acteur en trouvant sa place dans la réalisation et l'entretien d'un site. »

### **Véronique Verreckt, adjointe au chef du service territorial sud**

« Un plan de gestion, c'est bien sûr un outil de mémoire, de transmission, de communication, une base écrite, essentielle, qui permet de fixer des objectifs, sur 5 ans, de programmer des opérations de travaux paysagers importantes mais aussi de corriger et d'ajuster les actions quotidiennes de gestion. Car ces interventions mineures peuvent donner du sens et valoriser le caractère des lieux ou peuvent, au contraire, le dénaturer si nous ne sommes pas attentifs. Un plan de gestion, c'est également le début d'un chemin à parcourir par une équipe pluridisciplinaire, qui, grâce à de nombreux échanges, a découvert ou redécouvert ce qui fait le parc Henri Sellier : des traces historiques fortes à préserver, des ambiances forestières à conserver, développer, des vues exceptionnelles sur le paysage urbain et naturel environnant à valoriser... Ouvrir les vues mais aussi préserver le caractère intimiste des vallons boisés... Des ambiances paysagères multiples qu'il nous faut protéger pour transmettre la magie du lieu. Et c'est à nous, équipe de terrain, que revient cette responsabilité, à nous de relever le défi. »

### **Hervé Pytlak, adjoint au chef d'unité des parcs départementaux du Plessis-Robinson**

« La réalisation du plan de gestion du parc Sellier a permis, à tous les acteurs concernés, de prendre le temps d'étudier le site, et notamment de découvrir son histoire, vieille de plusieurs siècles. Ce travail a été essentiel pour se détacher du quotidien et envisager le devenir du parc à plus ou moins long terme. J'ai apprécié particulièrement la mise en lumière de la richesse naturelle et historique de cet écrin, et j'ai pu mesurer l'importance de sauvegarder un tel site, au sein d'une urbanisation souvent prédatrice.

Le plan de gestion va être un outil indispensable et confortable pour organiser la gestion du parc à long terme, en adéquation avec les moyens mis à notre disposition. Il doit être compris comme un cadre, une aide, un argument et non comme une contrainte. »

## FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Terrasse basse

N° 13

**Descriptif :** Cette unité est située au pied du grand mur de soutènement en meulière de la terrasse haute. Orientée au sud-est, en crête de plateau, elle domine la vallée et offre une vue exceptionnelle sur les environs. C'est un espace jardiné avec pelouse, massifs de rosiers, boqueteaux et haies taillées. Elle comporte à l'extrême ouest, une entrée sur la rue de Malabry, ornée d'un grand portail en fer forgé d'époque (19e s) et d'un escalier tournant, monumental, en meulières. Bien exposé et peu arboré, c'est un espace lumineux contrastant avec l'ambiance forestière du reste du parc.

code	surface
2	6 748 m <sup>2</sup>



### Composition et entretien :

Rappel code qualité 2 (jardiné) : Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme).  
Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

- Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :
- Collecte de déchets : art. 3110
  - Pelouse : art. 3210
  - Alignements et arbres isolés – 5 ans : art. 3350
  - Alignements et arbres isolés + 5 ans : art. 3360
  - Massifs d'arbustes en gestion horticole : art. 3410
  - Rosiers : art. 3430
  - Haies arbustives en gestion horticole : art. 3460
  - Margelles, bornes : art. 3720
  - Sols stabilisés : art. 3730
  - Mobilier (borne, corbeille) : art. 3810
  - Signalétique : art. 3830
  - Clôture et portails : art. 3840
  - Regards et caniveaux grille : art. 3860

**Usage(s) :** Accès piétons par l'entrée rue de Malabry. Promenades et itinéraires. Principalement, espace de détente et de repos pour contempler la vue et profiter du soleil.

**Historique :**

**Evolution :**

- renforcer le caractère jardiné de l'unité (plantation de rosiers)

**Particularité(s) :**

- bouche à clef (arrosage), située dans un regard vert entre deux bancs



Vue depuis la terrasse haute

Escalier de l'entrée de Malabry

## FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Entrée et square Gueusquin

N° 09

**Descriptif :** Le square Gueusquin, situé à l'extérieur de l'enceinte fermée du parc, forme l'angle de la rue de Malabry et de l'avenue de la République. Square jardiné de ville, il permet d'accéder aux résidences riveraines (habitations, maison de retraite, pharmacie). Dans le parc, derrière le portail, une petite clairière avec pelouse et massif planté forme une anti-chambre aux boisements dominant l'arrière-plan. On trouve beaucoup d'ailantes, de robiniers et de sycomores. Un ancien châtaignier datant de l'époque des Guinguettes constitue l'élément phare de cette unité.

**Usage(s) :** Le square sert d'accès aux propriétés voisines, l'entrée Gueusquin est la plus orientale des entrées. Promenades et itinéraires. Sensibilisation à l'histoire du lieu (voir châtaignier).

**Historique :** Joseph Gueusquin est l'inventeur des guinguettes dans les arbres. Le gros châtaignier, d'une circonférence remarquable (plus de 5 m) et d'un âge vénérable (plus de 2 siècles) est probablement l'arbre dans le lequel a été aménagé les cabanes de la célèbre guinguette « L'Arbre aux roches » au 19e s. A remarquer les clous encore enfoncés dans son tronc, témoins de l'ancienne structure de la cabane.

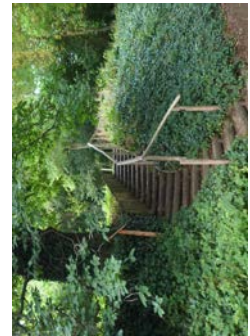
- Régénération du boisement par plantation d'espèces indigènes (2012).

### Evolution :

- renforcer le caractère jardinée de l'unité



Vue sur le square

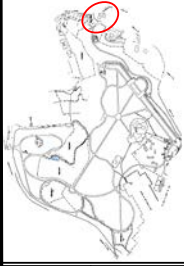


Escalier sous le châtaignier



carte postale début du 20e s

code	surface
2	2 334 m <sup>2</sup>



### Composition et entretien :

**Rappel code qualité 2 (jardiné) :** Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme).

**Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel :** pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

Collecte de déchets : art. 3110

Pelouse : art. 3210

Jeunes boisements – 5 ans : art.3320

Boisement de 5 à 10 ans : art.3320

Boisements adultes, vieux et irréguliers : art. 3320

Alignements et arbres isolés – 5 ans : art. 3350

Alignements et arbres isolés + 5 ans : art. 3360

Massifs d'arbustes en gestion horticole : art. 3410

Massifs d'arbustes en gestion naturelle : art. 3420

Rosiers : art. 3430

Couvre-sols : art.3440

Haies arbustives en gestion horticole : art. 3460

Haies arbustives en gestion naturelle : art.3470

Plantes vivaces : art.3510

Margelles, bornes : art. 3720

Sols stabilisés : art. 3730

Mobilier (borne, corbeille) : art. 3810

Signalétique : art.3830

Clôture et portails: art. 3840

Regards et caniveaux grille : art.3860

Chambre de vanne et comptage : 3860


### Particularité(s) :

- Compteur d'eau situé dans le massif d'arbustes à l'entrée de la rue de Malabry



**FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Terrasse haute**

N° 14

<p><b>Descriptif :</b> C'est l'unité la plus emblématique du parc constituant la terrasse haute du site. Ses longues pièces de gazon rectilignes, son hémicycle, l'alignement de tilleuls taillés en rideau, la présence d'arbres exotiques (séquoia et cèdre) de gros diamètre, créent ici un jardin de prestige. Le traitement paysager de cette unité fait autant écho aux jardins de Le Nôtre du parc de Sceaux, qu'aux jardins paysagers du 19e siècle de la Vallée aux loups. En crête de plateau, la terrasse domine son environnement et offre des vues multiples, notamment sur les 2 parcs cités.</p>	<table border="1"> <tr> <th>code</th> <th>surface</th> </tr> <tr> <td>2</td> <td>11 977 m<sup>2</sup></td> </tr> </table>	code	surface	2	11 977 m <sup>2</sup>	 
code	surface					
2	11 977 m <sup>2</sup>					
<p><b>Usage(s) :</b> Unité comportant une entrée sur la rue de l'étang de l'écoute s'il pleut et sur le bois éponyme (ex-centre aéré). Elle comporte des sanitaires, un kiosque alimentaire et une table d'orientation. Itinéraires et promenades. De nombreux bancs permettent le repos, la détente et le loisir de contempler la vue. Les pelouses sont très utilisées pour les activités de plein air (jeux et pique-nique). L'espace accueille chaque année en juin la fête des Guinguettes organisée par la Ville.</p>	<p><b>Composition et entretien :</b> Rappel code qualité 2 (jardiné) : Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre... Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien : Collecte de déchets : art. 3110 Pelouse : art. 3210 Alignements et arbres isolés + 5 ans : art. 3360 Massifs d'arbustes en gestion horticole : art. 3410 Haies arbustives en gestion horticole : art. 3460 Margelles, bornes : art. 3720 Sols stabilisés : art. 3730 Mobilier (borne, corbeille) : art. 3810 Borne fontaine : art. 3820 Signalétique : art. 3830 Clôture et portails : art. 3840 Regards et caniveaux grille : art. 3860 Chambre de vanne et comptage : 3860</p>	<p><b>Particularité(s) :</b> Itinéraire du PR7 (Sentier des 3 vallées) balises jaunes Itinéraire de la Promenade des 4 forêts. Balises vertes et Calocèdres  - arrosage automatique en place (non utilisé depuis 2011) - réseau d'assainissement des eaux pluviales : curage 1 fois/an - dans local technique : compteur d'eau divisionnaire pour l'eau des sanitaires</p>				
<p><b>Historique :</b> Le Maréchal Pierre de Montesquiou, Comte d'Artagnan, achète la Seigneurie en 1689 et fait construire la terrasse en 1703, créant ainsi un belvédère exceptionnel sur la vallée de la Bièvre et au loin, la vallée de la Seine. Arbre remarquable : (n°42) 1 chêne Ø130 cm / (n°34) 1 séquoia Ø155 cm</p> <p><b>Evolution :</b> - projet de réfection d'ensemble (placette, alignement de tilleuls, bancs...)</p>	 	<p>Vue sur l'entrée</p> <p>Partie est de la terrasse</p>				



**Pôle Cadre de vie et aménagement urbain**  
**Direction des parcs, jardins et paysages**  
**Service territorial sud**  
**Olivier Bouviala**

Crédits photos :  
Olivier Bouviala sauf mention contraire.

Maquette :  
Grégoire Simonin

Impression : Reprographie Conseil général des Hauts-de-Seine

Février 2015